

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 64 (1979)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



2

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
64^e année
Lausanne
Février 1979

J.A. 1000 Lausanne 1

Chronique économique

Perspectives

En ce début d'année, il est difficile de se montrer optimiste pour notre santé économique. L'augmentation rapide du taux de chômage en décembre 1978 (13 000 chômeurs inscrits à fin 1978) est l'un des signes de dégradation de notre appareil de production et de notre équilibre économique. Quand M. Honegger, notre ministre de l'économie, se déclare persuadé que 1979 sera une année satisfaisante, on peut supposer qu'il fait une prévision comparative à la situation économique dans les autres pays industriels. Pour l'heure, la production baisse, les ventes du commerce de détail diminuent, la construction marque le pas et, répétons-le, le nombre des chômeurs augmente: 14,7% au mois de décembre et 12% pour 1978!

Selon la Commission de recherches économiques (supplément à «la vie économique» de décembre 1978) «comparées à celles que permettait le sombre tableau conjoncturel à l'automne 1978, les perspectives de l'économie suisse pour cet hiver sont de nouveau jugées plus optimistes». Sur quoi se basent les experts de la Commission de recherches économiques? En premier lieu sur l'affaiblissement du franc suisse par rapport au mark allemand. Ensuite, sur le changement d'orientation de la politique monétaire américaine et sur le renforcement récent de la coopération entre les au-

torités monétaires des principaux pays. Il en est résulté, ces dernières semaines, une amélioration de la compétitivité de nos prix sur les marchés internationaux et une quasi-égalité relative des prix à la production avec notre principal concurrent, l'Allemagne fédérale. Les experts de la Commission de recherches économiques basent leur relatif optimisme sur d'autres facteurs encore: légère accélération de la croissance économique réelle en Europe, faible niveau du renchérissement en Suisse et hausse modérée des salaires, nouvelle baisse des taux d'intérêt. A cela s'ajoutent les mesures annoncées par la banque d'émission et la Confédération en faveur des branches économiques les plus touchées. Des facteurs négatifs subsistent cependant aux yeux des experts: incertitude quant à la stabilité des cours du change, stagnation de la demande intérieure (par suite de l'accroissement du chômage) etc...

Autres opinions

Des nombreuses revues économiques que nous avons consultées, il ressort que les prévisions pour 1979 restent très prudentes. On retrouve presque partout la réserve bien compréhensible de l'inconnue que représente l'évolution du marché des changes. En effet, tout dépendra, pour notre économie, des résultats des in-

Rédacteur responsable

Paul Puippe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.):
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

Les Caisses Raiffeisen suisses à la lumière de la statistique bancaire

Page 23

Exposition Raiffeisen à l'Université de Zurich

Page 27

La rubrique de la banque centrale.

Financement de la construction de maisons d'habitation livrées «clés en mains» à l'acheteur

Page 30

Attention aux grands brasseurs d'affaires

Page 33

Le coin du français Germanismes II

Page 35

Assemblée des délégués de la Fédération neuchâteloise

Page 35

interventions des principales banques centrales sur le marché des changes. Quand on sait que les dollars en circulation représentent plusieurs centaines de milliards, on réalise à quel point ces mesures d'intervention devront être rigoureuses. L'augmentation du prix du pétrole brut ne favorisera ni la croissance économique ni le danger inflationniste représenté par les pétrodollars. Ainsi donc, toute prévision économique est soumise à la question suivante : *va-t-on vers une stabilisation du marché des changes ?* Si oui, la confiance qui en résultera favorisera les investissements et la demande et permettra une reprise générale. Dans le cas contraire, le marasme risque de s'installer encore pour quelques années. A cette question reste lié le problème fondamental de système monétaire international : les changes flottants feront-ils place enfin à un système plus cohérent ? Pour répondre à la question fondamentale de la stabilisation des changes, écoutons le professeur Jean-Christian Lambelet de l'Université de Lausanne (« La Suisse horlogère » du 4 janvier 1979, reproduisant l'exposé de M. Lambelet à l'Assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'Horlogerie en octobre dernier). Le professeur Lambelet parvient, en quelques lignes, à situer le problème — complexe — dans son ensemble. En premier lieu, il évoque le système des changes flexibles (qui donne à chaque pays une autonomie en matière de politique monétaire) et celui des changes fixes qui consista, pour la plupart des pays et cela dès 1965, à importer l'inflation américaine. L'adoption du système des changes flottants a eu cependant des effets inattendus dès que les politiques économiques des pays intéressés ont été inconstantes : « ... de graves difficultés surgissent sitôt qu'un ou plusieurs pays importants changent de politique économique ou, plus exactement, sitôt qu'un changement de politique économique se reflète dans les taux d'inflation anticipés dans les divers pays ».

Cependant, cette explication n'est pas admise par tous les économistes et le professeur Lambelet a l'honnêteté intellectuelle (très rare chez les spécialistes) d'admettre que le doute reste possible quant à sa propre thèse. Mais, quelle que soit la réalité, la conclusion reste la même : « La Suisse ne

peut se permettre de laisser ses industries d'exportation s'affaiblir par trop (voire disparaître), ou émigrer en masse à l'étranger ». Aux yeux de cet économiste, il serait ridicule de prendre aujourd'hui d'autres mesures, si l'amélioration apparue sur le marché des changes devait se poursuivre. Mais ce qui importe, « c'est donc d'être prêts pour le cas où le redressement actuel du dollar ne serait qu'un mieux passer. En d'autres termes, c'est dès maintenant qu'il faut envisager un train de mesures propres à assurer la survie de l'industrie d'exportation ». Quelles pourraient être ces mesures ? Nous les citons simplement :

- encouragement à la restructuration, à la recherche appliquée, à la rationalisation, à la productivité, à la recherche de nouveaux débouchés et de nouveaux produits...
- subventions directes aux industries d'exportation
- adaptation des coûts
- le contrôle des changes, le double marché des changes (forme édulcorée du contrôle des changes), une garantie de change aux exportateurs (forme édulcorée du double marché des changes)

etc...

Les conclusions du professeur Lambelet sont les suivantes :

1. Nous devons, en Suisse, nous en tenir à la nouvelle politique monétaire inaugurée le 17 août dernier, politique qui consiste non plus à préserver la stabilité des prix, mais plutôt à préserver une certaine stabilité du taux de change. Nous ne devons pas craindre une reprise modérée de l'inflation, car ce qui importe, c'est de préserver le caractère expansionniste de la politique monétaire suisse.
2. Accepter l'objectif de la préservation des industries d'exportation et ne pas prendre de nouvelles mesures, sauf si le dollar devait à nouveau montrer de graves signes de faiblesse.
3. En cas de nouvelle tendance à la baisse du dollar, il faudra appliquer immédiatement un train de mesures d'aide à l'industrie d'exportation. Ces mesures doivent cependant être déjà prêtes.

La crise de confiance

Tous ces problèmes sont cependant à court terme. A moyen et long terme, il nous semble qu'une sorte d'angoisse

envahit non seulement les milieux intellectuels (il suffit de lire les titres des récents ouvrages parus), mais également le grand public et en particulier les jeunes. Cette angoisse n'a pas sa source uniquement dans la récession actuelle. Ce sont un certain nombre de facteurs qui, cumulés, font craindre pour l'avenir à long terme, même à moyen terme. Il y a bien sûr les problèmes liés à la pollution et le sentiment de l'impossible « retour de manivelle », d'une sorte d'impuissance à combattre ce fléau que chacun dénonce pourtant. Il y a ce dilemme insoluble et dont l'échéance se rapproche de plus en plus du choix entre la crise — annoncée — de l'énergie et ses conséquences politiques et sociales et l'énergie nucléaire (voir à ce sujet « L'énergie : le compte à rebours » de Thierry de Montbrial, éd. Lattès, 1978). Mais, à ces problèmes fondamentaux s'ajoutent des préoccupations plus « économiques ». Ainsi, on constate que, depuis une dizaine d'années, les pays en voie de développement deviennent peu à peu concurrentiels pour des produits industriels de base, ce qui obligera les pays industriels du monde occidental à différencier leur production et à rechercher une plus grande technicité. D'autre part, la nouvelle hausse des produits pétroliers risque de compromettre les chances d'expansion et cela est le signe que les pays industriels ont perdu la maîtrise des décisions en matière de politique économique. A cela s'ajoutent les tendances au protectionnisme (malgré les efforts dans le cadre du Tokyo round), l'incertitude monétaire que confirme la difficulté de naissance de l'ECU européen etc...

Seule réplique possible sur le plan mondial : la concertation et en particulier la concertation monétaire. Sur le plan national, nous devons nous efforcer d'éviter en priorité une nouvelle pénalisation des industries d'exportation (fermetures d'entreprise, déplacement à l'étranger). Nos autorités politiques et monétaires doivent tenir prêt un arsenal complet de mesures au cas où le dollar devait à nouveau montrer des signes de faiblesse.

Roger Schindelholz
16/1/1979

Dans nos Caisses Raiffeisen

Il n'y a rien de bien nouveau à signaler depuis notre chronique de dé-

cembre 1978. Dans le secteur des taux, la tendance à la baisse a été dernièrement encore (voir la date figurant ci-dessous) confirmée par l'émission d'emprunts publics à des conditions inférieures à 3 %, qui n'avaient plus été offertes depuis plus de 20 ans !

C'est dire que le volume des capitaux en quête de placement reste très important. A propos de l'émission

d'obligations de Caisses Raiffeisen, nous nous référons à l'article qui paraît dans le présent numéro sous le titre « Attention aux grands brasseurs d'affaires ». Les conditions de faveur qui peuvent être offertes par nos Caisses Raiffeisen bien fondées doivent être réservées à leur fidèle clientèle.

— pp —
18/1/1979

Les Caisses Raiffeisen suisses à la lumière de la statistique bancaire

Se référant à un communiqué de presse de la Banque nationale suisse, la rédaction de ce journal a déjà donné, dans le numéro de décembre dernier, un aperçu très succinct des résultats de l'ensemble des banques suisses en 1977, mais en annonçant que le chroniqueur habituel procéderait à une analyse plus détaillée dès que la Banque nationale aurait livré sa statistique complète. C'est ainsi que nous nous plaisions à y revenir pour faire ressortir la place que tiennent les Caisses Raiffeisen dans le monde bancaire en Suisse.

Signalons d'emblée que tous les instituts bancaires du pays sont tenus, de par la loi fédérale sur les banques, de remettre chaque année leur bilan et leur compte de profits et pertes, avec de nombreuses données supplémentaires, à la Banque nationale. On sait, en effet, que la statistique joue un rôle considérable dans l'économie moderne. Pour les Caisses Raiffeisen, ce travail est exécuté par le secrétariat de l'Union centrale. Fonctionnant comme organe d'information publique pour tout ce qui a trait à l'activité du mouvement, c'est lui qui, année après année, procède aux nombreuses études, dresse les multiples tableaux statistiques, rédige les divers rapports réclamés par la banque faîtière ou par la Commission fédérale des banques.

Toute cette riche documentation fournie par les différents groupes de banques est épluchée, ordonnée, commentée et finalement publiée par la Division des statistiques et des études économiques de la Banque nationale sous forme d'un volumineux annuaire de plus de 300 pages. La 62^e édition traduite en français vient de paraître

sous le titre : « Les banques suisses en 1977 ».

L'importance de la branche bancaire dans notre économie nationale ressort du fait que les 1638 établissements bancaires suisses — nous laissons de côté les 70 sociétés financières, les 26 succursales de banques étrangères et les 29 banquiers privés pour ne nous arrêter qu'aux banques suisses proprement dites — ont constitué un réseau de 4726 points bancaires ou comptoirs comprenant sièges, succursales et filiales, agences, caisses de dépôts et bureaux de recettes. Avec un point bancaire pour 1300 habitants, la Suisse possède vraisemblablement le réseau d'agences bancaires et de bureaux de recettes le plus dense du monde. Selon le caractère économique des instituts, ce réseau se compose de la manière suivante :

28 banques cantonales avec 1264 points bancaires,

5 grandes banques avec 733 points bancaires,

225 banques régionales et caisses d'épargne avec 1112 points bancaires,

1197 Caisses de crédit mutuel avec 1213 points bancaires, dont les 1183 Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse de Saint-Gall,

183 « autres banques » avec 404 points bancaires, groupe comprenant notamment 85 instituts bancaires en mains étrangères.

Selon la forme juridique, ces 1638 instituts financiers se répartissent en 24 institutions d'Etat, 31 institutions communales, 295 sociétés anonymes, 1281 sociétés coopératives — dont les 1183 Caisses Raiffeisen — et 7 autres instituts.

Les bilans

L'essor économique du pays ressort tout naturellement du développement des banques. Cette évolution est mise en relief par l'importance et la progression de la *somme des bilans*, accroissement qui s'est chiffré à 21,7 milliards de francs ou 6,3 % en 1977. Cette croissance moyenne a diminué quelque peu puisqu'elle s'était inscrite à 7,7 % l'année précédente. Ce recul se remarque surtout chez les grandes banques dont la croissance a baissé, de 1976 à 1977, de 9,8 à 6,3 %. Nous nous réjouissons à dire que la catégorie des Caisses de crédit mutuel et Caisses Raiffeisen a enregistré, dans le même laps de temps, le plus fort taux de croissance, soit 9,1 %.

Pour les Caisses Raiffeisen seules, nous précisons que l'augmentation des



Quelque part sur la ligne frontière entre Porrentruy et Boncourt.

bilans de 849,3 millions de francs doit être mise presque exclusivement au compte de l'apport de capitaux frais du public (806,2 millions de francs), preuve de la grande confiance dont elles bénéficient. En annonçant une somme totale des bilans dépassant pour la première fois le seuil considérable des 10 milliards de francs (exactement 10 milliards 192 millions), les Caisses Raiffeisen ont pour ainsi dire fait un joli cadeau à leur centrale, l'Union suisse de Saint-Gall, à l'occasion de son 75e anniversaire de fondation. Cette performance est d'autant plus remarquable que les pronostics pour l'exercice 1977 se présentaient tout sauf roses en période de récession. Voilà bien la mesure de la confiance du public.

Pour l'ensemble des banques suisses, le total des bilans a passé de 331,5 milliards de francs en 1976 à 353,3 milliards en 1977. La répartition se présente comme suit par groupes de banques :

	Somme des bilans en millions de francs	en %
Banques cantonales	84 443,1	23,9
Grandes banques	171 510,9	48,6
Banques régionales et caisses d'épargne	40 252,2	11,4
Caisses de crédit mutuel et Caisses Raiffeisen	10 270,6	2,9
Autres banques	46 793,5	13,2
	<u>353 270,3</u>	<u>100,0</u>

A la fin 1977, les deux premières catégories de banques, c'est-à-dire les 28 banques cantonales contrôlées par l'Etat et les 5 grandes banques détenaient à elles seules 72,5 % du total des bilans, proportion proche des trois quarts du mouvement bancaire suisse. Cette proportion, en augmentation constante puisqu'elle n'était que de 67,3 % dix ans auparavant, marque le mouvement continu de concentration des affaires bancaires. Devant cette influence accrue de la haute finance et des pouvoirs publics sur le crédit, on comprend le désir des populations rurales et des classes moyennes indépendantes de conserver une certaine autonomie financière en s'assurant elles-mêmes la gérance de leur épargne et de leur crédit par le moyen des Caisses Raiffeisen qui gèrent malgré tout encore 2,9 % des affaires confiées à l'ensemble des établissements bancaires.

A propos du mouvement de concentration, relevons encore que c'est la part des 5 grandes banques qui, après

avoir progressé lentement jusqu'en 1960, s'est développée ensuite de manière intensive pour atteindre 43,8 % en 1973 et 48,6 % en 1977. En revanche, la part des banques cantonales a diminué de 39,5 % à 23,9 % durant les trente dernières années. Quant à la part des banques régionales et caisses d'épargne, elle ne s'inscrit plus qu'à 11,4 % en 1977 alors qu'elle s'élevait encore à 25,6 % il y a trente ans. A cette même époque, donc en 1947, les « autres banques » ne formaient aussi que le 1,1 % de la somme des bilans, mais interviennent actuellement au tableau à raison de 13,2 %.

L'épargne bancaire

Les *dépôts d'épargne* constituent toujours l'élément principal du *passif des bilans*. Pour l'ensemble des banques suisses, ils enregistrent une augmentation de 6900,2 millions de francs pour l'année 1977 (9135,6 millions l'année précédente). C'est dire

francs ou 11,8 % (516,5 millions ou 10,4 % l'année précédente), les dépôts d'épargne représentent un capital global de 6,1 milliards de francs correspondant à 59,8 % de la somme des bilans (58,8 % en 1976). Ce poste du passif se présente ainsi et de loin le plus important. Son évolution ascendante traduit bien la prédilection accordée par nos populations rurales au *livret d'épargne Raiffeisen* qui reste la forme préférée du chef de famille. Les 949 677 livrets d'épargne traduisent un *avoir moyen* de 6426 francs par livret contre 5951 francs un an auparavant. On peut ainsi déduire que les Caisses Raiffeisen occupent un honorable rang puisqu'elles détiennent 7,6 % de l'épargne de l'ensemble des banques, résultat spécialement éloquent si l'on tient compte qu'elles recueillent surtout la petite épargne populaire.

Nous venons de dire que le peuple suisse possède le sens de l'économie. Mais qu'en est-il si l'on fait la comparaison avec les autres pays ? Grâce à l'Institut international des caisses d'épargne (IICE), nous apprenons que ce sont les Suisses et les Japonais les plus gros épargnants du monde. Selon rapport au 31 décembre 1977, chaque habitant en Suisse a épargné 11 225 dollars et 9531 dollars au Japon. Ces deux pays sont suivis par les Belges (5312 dollars), les Américains (4354 dollars), les Allemands de l'Ouest (3830 dollars) et les Autrichiens (3687 dollars). Puis viennent les Norvégiens, les Suédois, les Français et les Danois. N'oublions pas de reconnaître que nous, Suisses, sommes des privilégiés du sort et que cette situation implique pour nous le devoir de l'entraide envers les peuples défavorisés ou sous-développés.

Les *obligations de caisse* figurent au bilan global des banques suisses par 39,8 milliards de francs. Par suite de la brusque chute des taux, ce genre de placement n'a plus guère la faveur du public. Seules les grandes banques ont encore enregistré une augmentation de 2,4 milliards de francs en 1977 alors que dans les autres groupes de banques, il y a stagnation ou même régression. En attendant une reprise dans les taux bonifiés, les épargnants préfèrent placer leurs fonds disponibles en épargne. En 1977, ces obligations de caisse ont été rémunérées au taux moyen de 5.70 % (6,04 % l'année précédente et 6,24 % en 1975), alors

que la volonté d'économie du peuple suisse reste forte malgré la récession, et c'est de bon augure quand on pense aux nombreuses pressions qui menacent cette volonté.

A fin 1977, les dépôts d'épargne proprement dits se montaient à 80 milliards 803 millions de francs, en augmentation de 7100 millions ou 9,6 %, montant réparti sur 11 484 353 livrets. Ce nombre fait ressortir une augmentation de 292 102 livrets par rapport à l'année précédente. Ainsi, théoriquement, chaque habitant en Suisse n'est pas loin de détenir deux livrets d'épargne. Le *placement moyen* sur chaque livret d'épargne se monte à 7036 francs dans l'ensemble des banques suisses (6603 francs une année auparavant).

Sur le plan de l'encouragement à l'épargne, les résultats obtenus en 1977 par les 1183 Caisses Raiffeisen de l'Union suisse de Saint-Gall sont particulièrement remarquables. Avec un accroissement de 609,1 millions de

qu'actuellement les nouvelles souscriptions ne sont plus rémunérées qu'à un taux proche de celui de l'épargne. A elles seules les Caisses Raiffeisen affichent un total d'obligations de 1,8 milliard de francs, poste du passif en diminution de 26,8 millions et représentant 17,56 % de la somme des bilans.

Les *dépôts totaux du public* dans les banques suisses, c'est-à-dire l'ensemble de l'épargne, des comptes de dépôts et des obligations de caisse, se montent à 142,8 milliards de francs à fin 1977, ce qui représente 40,4 % du bilan global. Dans les Caisses Raiffeisen, les 9,5 milliards de francs de dépôts du public correspondent à 93,2 % de la somme globale des bilans, relation certainement unique dans les annales de l'économie bancaire suisse.

Le crédit bancaire

En vertu de l'adage « Quand le bâtiment va, tout va », on peut se faire une idée d'ensemble de l'activité de crédit des banques en étudiant l'évolution des *crédits de construction* au cours des cinq dernières années. Le nombre des crédits consentis, qui était de 38 934 en 1973, a diminué à 36 787 en 1977 après avoir touché le creux de la vague en 1975 en affichant le nombre minimal de crédits de 31 676. Le montant des crédits de construction utilisés a suivi naturellement la même courbe en passant de 10,9 milliards de francs en 1973 à 7,5 milliards en 1977. Voilà bien le reflet de la période de récession que nous traversons. En 1977, les Caisses Raiffeisen ont utilisé 4865 crédits de construction pour un montant total de 483,7 millions de francs. Cinq ans auparavant, la statistique indiquait respectivement 5521 crédits de construction utilisés pour 444,7 millions de francs.

Dans ce secteur de l'actif, les *placements hypothécaires* détiennent la part du lion. Accusant l'importante augmentation de 6,2 milliards de francs, leur volume atteint 102 milliards 220,9 millions de francs. La répartition s'établit comme suit par groupes de banques :

A l'instar de l'épargne dans le secteur du passif, les prêts hypothécaires et les avances couvertes par gages immobiliers restent le poste le plus important de l'actif des Caisses Raiffeisen. Si l'épargne représente 59,8 % du chiffre global des bilans, la proportion des prêts hypothécaires est presque pareille puisqu'elle atteint 56,35 %. Le nombre des comptes est de 109 056, faisant ressortir une moyenne de 52 666,79 francs par créance hypothécaire.

Des 102 220,9 millions de francs de prêts hypothécaires de l'ensemble des banques, 95 645,1 millions, ou 93,5 %, sont constitués par des *créances hypothécaires de premier rang*, c'est-à-dire dont le montant ne dépasse pas les deux tiers de la valeur vénale du gage immobilier, le solde de 6 575,8 millions, ou 6,5 %, représentant les hypothèques de rang postérieur appuyées par des garanties complémentaires sous forme de nantissement ou de cautionnement. Dans les Caisses Raiffeisen, ce partage des prêts hypothécaires se trouve presque identique, 94,7 % pour ceux de premier rang et 5,3 % pour ceux de rang postérieur.

Mais il y a lieu de préciser ici que ce montant total des placements hypothécaires dans les banques suisses ne représente pas l'*endettement hypothécaire* effectif du pays, mais seulement 81 %. A ces 102,2 milliards de francs de prêts hypothécaires accordés par les banques, il faut ajouter les 10,1 milliards accordés par les compagnies d'assurances, les 7,4 milliards détenus par les caisses de pensions, les 5,5 milliards en main de personnes physiques et morales, et enfin 1,3 milliard des pouvoirs publics, ce qui donne un endettement total effectif de 126,5 milliards de francs (118,6 milliards l'année précédente).

Pour l'ensemble des banques suisses, le *taux hypothécaire* appliqué en 1977 a varié de 5,08 à 6,82 % selon les cantons pour donner un taux moyen de 5,66 % (5,64 % en 1976). C'est dans le canton du Tessin que les banques ont appliqué le taux minimal de

5,08 %, tandis que le canton de Schaffhouse annonçait le taux maximal de 6,82 %.

Charges et rendement

L'*excédent brut* du compte de profits et pertes des banques suisses se chiffre globalement à fin 1977 à 8 milliards 495 millions de francs, soit 774,3 millions ou 10 % de plus que l'année précédente. Cinq ans auparavant, cette augmentation s'était affichée au taux record de 19,2 % à l'image de la conjoncture favorable du moment. Celle de 1977, moindre de presque la moitié, reflète aussi la récession que nous subissons. Le *bénéfice net* se monte à 1 744,1 millions de francs. Dans les Caisses Raiffeisen, l'excédent net du compte d'exploitation ou bénéfice net de 30,5 millions ou 0,30 % de la somme des bilans, a été versé intégralement au fonds de réserve, cela conformément aux dispositions statutaires.

Au total, les *dépenses* des banques suisses ont atteint le montant de 6 751,4 millions de francs. Pour un bilan global de 353 270,3 millions, cela représente une *moyenne de frais généraux* de 1,91 %. Ces dépenses comprennent les frais d'administration, organes de la banque et personnel pour 3 061,6 millions, les contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel pour 234,5 millions, les frais généraux et frais de bureau pour 1 516,1 millions, les impôts pour 752,9 millions et enfin les pertes, amortissements et provisions pour 1 186,3 millions de francs. Les dépenses totales du compte de profits et pertes représentent ainsi une charge moyenne de 3,18 % du bilan global pour la catégorie des « autres banques », de 2,25 % pour les grandes banques, de 1,18 % pour les banques régionales et les caisses d'épargne, de 1,01 % pour les banques cantonales et seulement de 0,69 % pour les caisses de crédit mutuel et les Caisses Raiffeisen. Cette dernière proportion met en relief les modestes frais du ménage interne de nos Caisses Raiffeisen et la mise en pratique de leur devise « servir ».

* * *

L'analyse de l'abondante documentation que fournit l'intéressant annuaire de la Banque nationale suisse permet de nous assurer que notre pays

	Somme des bilans en millions de francs	en %
Banques cantonales	44 444,4	43,5
Grandes banques	27 244,9	26,6
Banques régionales et caisses d'épargne	22 589,9	22,1
Caisses de crédit mutuel et Caisses Raiffeisen	5 785,4	5,7
Autres banques	2 156,3	2,1
	102 220,9	100,0

dispose d'une organisation bancaire saine et forte, à même de satisfaire aux besoins de notre économie nationale. Et nous y puisons une satisfaction toute particulière à la constatation que les Caisses Raiffeisen font bonne figure dans cette statistique officielle. Les succès de 1977 témoignent, une fois de plus, de la vitalité de nos coopératives de crédit mutuel et démontrent qu'en dépit de la récession et d'une forte concurrence, elles ont pu, non seulement maintenir

leur place au soleil, mais encore la consolider, voire l'élargir. Elles ont fait leur preuve en atteignant, partout où elles existent, le but qu'elles se sont fixé : fonctionner au sein de nos populations rurales comme centre collecteur de l'épargne populaire et comme organe distributeur d'un crédit personnel, didactique et avantageux, bien adapté aux besoins individuels des coopérateurs.

8.1.1979

Fx

Cours d'instruction décentralisés pour les gérantes et les gérants des Caisses Raiffeisen du Valais romand



Valais

(Pour éviter de fastidieuses longueurs, nos aimables gérantes sont toujours mentalement comprises dans le vocable « gérant ».)

Depuis plusieurs années, des séminaires à l'intention des membres des comités et des gérants de nos Caisses et Banques Raiffeisen ont lieu régulièrement à Saint-Gall, au siège de l'Union suisse. En 1978, on en compte une vingtaine, dont quatre pour la Suisse romande, soit deux cours de formation pour les nouveaux gérants et les nouveaux présidents des conseils de surveillance des 6 fédérations régionales et deux cours de perfectionnement pour les trésoriers des institutions figurant sur le programme général qui doit permettre de faire un « Tour de Romandie » complet en l'espace de trois ans.

Le programme de ces journées est copieux, chargé même, mais nos administrateurs étant tous des personnes très occupées, assumant encore d'autres fonctions au sein de leurs communautés villageoises, il s'agit de mettre bien à profit le temps dont disposent les responsables de la formation. A notre époque de découvertes, de rationalisation et de recyclages constants, les dirigeants Raiffeisen se trouvent en état de formation permanente. Le voyage et le séjour à Saint-Gall sont propices à la création ou au renforcement de relations personnelles entre

les adeptes de la même cause, entre voisins que l'on ne rencontrait jusqu'ici que furtivement lors des assemblées des fédérations, des jubilé ou des congrès de l'Union.

Les séminaires offrent l'occasion de joindre l'utile à l'agréable, soit d'entendre les connaissances indispensables à l'accomplissement des tâches confiées, tout en visitant simultanément les installations, les différents services de l'Union qui sont entièrement à la disposition des Caisses affiliées, de faire plus ample connaissance avec les collaborateurs de la Centrale avec lesquels on a, jusqu'ici, été peut-être fréquemment en contact, mais uniquement par correspondance ou au bout du fil.

Evidemment, les chasseurs d'ombres en trouveront à ce tableau aussi. Les uns diront qu'une telle richesse de notions, d'enseignements et de conseils, distribuée en un si court laps de temps, ne peut pas être emmagasinée de façon à pouvoir être mise aisément à contribution en cas de besoin.

D'autres trouveront qu'une fois rentrés chez eux les participants auront autre chose à faire que de potasser les résumés et condensés des exposés qui leur sont remis. Nous n'avons jamais eu la prétention de pouvoir contenter tout le monde, mais les témoignages spontanés qui nous parviennent régulièrement confirment que la formule est bonne : elle ne demande qu'à être complétée, perfectionnée sans cesse.

Ces séminaires réunissant des ressortissants de diverses contrées du pays ne laissent pas toujours le loisir de traiter en détail des problèmes par-

ticuliers, intéressant plus spécialement les institutions d'un canton ou d'une région. C'est pourquoi, en collaboration avec l'Union suisse, les fédérations régionales organisent encore régulièrement des cours décentralisés, d'une durée d'un jour dans la règle, accessibles à la presque totalité des personnes convoquées, ce qui n'est pas toujours le cas lorsqu'il faut faire le long déplacement de Saint-Gall.

Ainsi, en 1978, la fédération du Valais romand avait invité pour les 22 et 23 novembre à Martigny et à Sion les 65 gérants à un cours d'instruction, à raison d'une trentaine par journée, avec à l'ordre du jour les sujets suivants :

— *Les garanties des comptes débiteurs*

Etude approfondie des diverses catégories de prêts et crédits, commentaire précis de la nature des gages, des limites maximales, des garanties complémentaires éventuelles.

— *La constitution des dossiers des comptes débiteurs*

Soit actes et formalités, pièces annexes, etc.

— *Les opérations de paiement de la banque centrale et des Caisses affiliées.*

Le premier thème fut exposé par M. J.-P. Pfammatter, réviseur d'une partie des Caisses valaisannes, un collaborateur qui connaît ses dossiers et qui a le don de communiquer son savoir de façon claire et précise.

« La constitution des dossiers des comptes débiteurs » était confiée à M. Pierre Metthez, réviseur, détenteur du diplôme fédéral d'employé de banque, excellent moniteur lui aussi. Ce point de l'ordre du jour lui valut l'aubaine de présenter un classeur qui n'est pas uniquement bourré de fiches de renseignements mais contient encore, pour chaque catégorie de prêts et crédits, des modèles d'actes (engagement, nantissement, cautionnement, cession, etc.) dressés sur les formules originales, en photocopies, points de repère désormais précieux pour tout gérant aux prises avec les doutes ou les difficultés. Chaque « élève » toucha, en fin de journée, un exemplaire de ce classeur, offert gracieusement par l'Union suisse.

A l'ère des paiements sans numéraire, les règlements en monnaie scripturale prennent une place toujours

plus importante dans les opérations courantes de nos Caisses Raiffeisen. Il n'appartient pas à un modeste secrétaire d'émettre un avis à propos des capacités d'un membre de la direction. Bornons-nous à relever que le dernier exposé fut tout aussi fouillé et captivant que les précédents. En praticien qui suit de près l'évolution de ce secteur, *M. Curt Blattner*, sous-directeur de la banque centrale, fit un historique assorti d'une énumération exhaustive des différents moyens de paiement ou de règlement de comptes, de la période déjà lointaine où fleurissait le troc jusqu'aux temps modernes, caractérisés par la vulgarisation du chèque traditionnel, du swiss et de l'eurochèque, des ordres de paiement et de bonification, du clearing bancaire et du Swift, pour le trafic financier avec l'étranger. Par leur banque centrale, toutes les Caisses affiliées — des plus modestes à nos respectables Banques Raiffeisen — sont aujourd'hui en mesure d'offrir les mêmes commodités, les mêmes avantages et les mêmes services que les plus grands établissements du pays. (A propos Swift. Ce système de télécommunications internationales a été présenté dans le « *Messenger* » N° 9 de septembre 1978, page 154).

Ajoutons quelques réflexions qui

confirmeront l'excellence de la formule 1978 des cours d'instruction valaisans : 61 Caisses sur 65 étaient représentées. Nos gérants firent preuve non seulement d'une louable assiduité, ils animèrent encore ces débats par leurs questions, leurs demandes de renseignements complémentaires, leurs suggestions et... leurs critiques, auxquelles les moniteurs répondirent avec amabilité, empressement et compétence.

Les deux séances furent dirigées par *M. Pierre Deslarzes*, président de la fédération. Une fois de plus, il confirma ses qualités de parfait maître des cérémonies.

Quelle est maintenant la conclusion à tirer de ces deux fructueuses journées ? Le secrétaire de l'Union, chargé de transmettre aux raiffeisenistes valaisans le cordial salut, les félicitations et les compliments de la direction de l'administration centrale, résuma de la façon suivante la portée de ces séminaires décentralisés.

« On fait parfois à notre office de révision le reproche de ne pas avoir, tout spécialement en ce qui concerne les formalités pour les prêts et crédits, d'unité de doctrine bien définie. Il peut en effet advenir, dans un cas précis, qu'un réviseur demande l'accomplissement de la formalité a) et que celui qui vient après lui opte —

dans un cas identique — pour la formalité b). En matière de révision, on peut en toute bonne foi interpréter différemment une prescription ou une disposition. Cependant, il doit être possible de trouver des formules susceptibles d'être adoptées par tous.

Les enseignements, les dispositions, les spécimens d'actes ou de contrats qui vous sont soumis aujourd'hui ont été élaborés en étroite collaboration avec les responsables de l'office de révision. Le classeur qui vous sera remis sera donc dès à présent votre vade-mecum, votre bréviaire. *Les moniteurs vous transmettent en quelque sorte les conceptions, la théorie de l'office de révision de l'Union suisse, qui doivent à l'avenir être celles de tous nos gérants.* »

En remerciant les participants du sacrifice de temps auquel ils ont consenti volontairement dans l'intérêt de la bonne gérance de leurs institutions, le président Deslarzes mit chaque fois le point final en annonçant pour 1979 des cours pour les conseils de surveillance et pour 1980 pour les comités de direction.

— pp —

La citation du mois...

Contre la stupidité, même les dieux se disputent en vain.

Schiller



Exposition « Raiffeisen » à l'Université de Zurich

Mardi, 28 novembre 1978, a eu lieu à l'Université de Zurich le vernissage de l'exposition de dessins, peintures et graphismes du 8e Concours international Raiffeisen pour la jeunesse « Découvrez l'Europe », organisé en 1977 par 25 000 banques coopératives de pays européens, soit par le/les ou la :

Raiffeisenkas de Belgique ;
Raiffeisenbanken de la République fédérale d'Allemagne ;
Osuuspankki de Finlande ;
Crédit Mutuel de France ;
Rabobank des Pays-Bas ;
Cassa rurale d'Italie ;
Raiffeisenkassen d'Autriche ;
Caisses et Banques Raiffeisen de Suisse.

Ce concours avait pour objectif de :

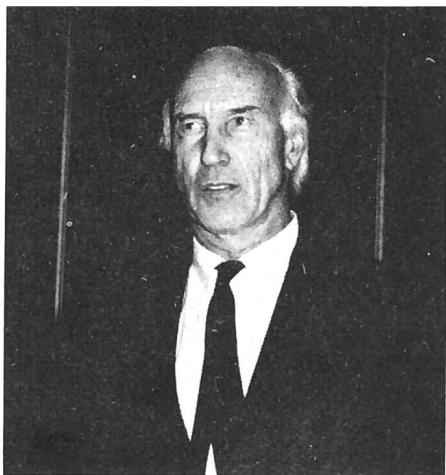
- confronter les jeunes avec les problèmes et les événements de notre temps ;
- leur procurer une occupation particulièrement intéressante de leurs loisirs ;
- les rendre conscients de l'idée européenne.

Il se présentait de la façon suivante :

- 1) Quiz Europe
un rébus avec neuf sujets qui forment une Europe communautaire
- 2) Un concours de peinture
« Je peins l'Europe » (vue de son pays, représentation et impression par les pays européens voisins)
- 3) enfin, un concours de rédaction.

Les travaux des 150 lauréats du concours de peinture furent présentés à Zurich. Ajoutons à l'honneur de notre jeunesse qu'un jury international dut se pencher sur 600 000 travaux, chiffre impressionnant qui confirme d'éclatante façon que les jeunes de cette fin de siècle ne s'intéressent pas uniquement au sport, aux films et autres productions particulièrement épicées mais que les arts et les problèmes culturels parviennent à les captiver aussi lorsque l'on s'adresse à eux dans le langage de notre, ou plutôt, de leur temps !

A 16 h. 30, dans la salle du Sénat de l'Université, *M. Pierre-G. Waser*, professeur et recteur, ouvre la partie oratoire en souhaitant la bienvenue à un auditoire dense, dans lequel la présence de membres des organes supérieurs et de la direction de l'Union, de nombreux envoyés de Caisses affiliées et d'organisations sœurs ou amies fut tout particulièrement remarquée et appréciée. *M. Waser* remercie la



*M. P.G. Waser,
recteur de l'Université de Zurich.*

direction de l'Union de son heureuse initiative, à laquelle il s'associe avec joie et émet le vœu que nombreux soient les visiteurs de cette exposition ouverte au public jusqu'au 15 décembre. C'est avec empressement qu'il a mis à la disposition des organisateurs le «Lichthof» (grande halle vitrée) qui est non seulement le salon de réception de l'Université mais encore un haut lieu de la culture dans ses formes les plus diverses. Il rappelle que c'est ici même qu'en 1946 Winston Churchill adressa un poignant appel à tous les peuples de l'Europe, les exhortant à s'unir en vue de réaliser une coopération pacifique de toutes les nations du continent. Cette exposition, présentée en première à Munich, confirme non seulement les aptitudes interprétatives étonnantes de bon nombre de jeunes des diverses classes d'âge mais révèle encore une remarquable compréhension pour les idées et courants de pensées ébauchés par les organisateurs.

M. Arnold Edelmann, directeur de notre administration centrale, ancien étudiant de l'Alma mater turicensis, se déclare heureux et fier de l'hospitalité accordée spontanément et généreusement par l'Université de notre Athènes de la Limmat. Les marques d'encouragement et de sympathie ainsi témoignées vont droit au cœur des dirigeants de l'Union Raiffeisen suisse et des 25 000 banques coopératives européennes qui, en 1978, ont mis sur pied le neuvième concours international Raiffeisen pour la jeunesse. Si, dans les domaines économique et culturel, l'Europe constitue déjà une entité réelle, dans celui de la politique les Etats-Unis d'Europe rêvés par le grand Churchill sont encore loin

d'être une réalité. Il faudra déployer encore de longs et patients efforts si l'on veut toucher au but. A la jeunesse de ces pays, aussi bien dans les écoles qu'à l'échelon universitaire, revient en partie la mission de forger une conscience européenne, sans laquelle tous les efforts risquent bien d'être vains. Les jeunes d'aujourd'hui seront, ne l'oublions pas, les citoyens de l'Europe de demain, d'une meilleure Europe...

En ce qui concerne les organisations Raiffeisen, les barrières qui dans le passé faisaient obstacle à une fructueuse collaboration par-dessus les frontières ont été levées. Ces concours pour la jeunesse en sont la preuve évidente.

Après l'exposé du directeur Edelmann, les élèves de trois classes de Sitzberg, commune raiffeiseniste zuri-

réats — jusqu'à l'âge de 14 ans — l'Europe Unie (ou les Etats-Unis d'Europe) semble être déjà une réalité. Les motifs à l'appui de cette conception sont concrétisés par des définitions lapidaires, telles que «Tous dans le même bateau», ou «Tous sur la même montagne». La classe d'âge intermédiaire fait preuve d'un esprit critique plus prononcé. Pour elle l'Europe Unie n'existe pas encore, elle est en devenir, pensées traduites par un bâtiment en construction ou par un monument inachevé. Les aînés enfin, ceux que l'on peut appeler les jeunes gens, sont partisans d'une Europe Unie assortie aux mots ou devises «Paix», «Plus jamais de guerre». Des doutes subsistent toutefois en ce qui concerne la réalisation de cet objectif. Quelques travaux traduisent même une certaine résigna-



Les jeunes musiciens de la commune raiffeiseniste de Sitzberg/Zurich et leur maître, M. Gerold Glättli.

choise, offrent à un public attentif des productions musicales de choix, fort goûtées.

Puis, dans le «Lichthof», Monsieur Conrad Widmer, professeur, directeur de l'Institut pédagogique de l'Université de Zurich, présente et commente les travaux choisis pour cette exposition. Ils sont classés en trois catégories correspondant aux thèmes proposés à nos jeunes Européens. Nos connaissances en la matière étant fort rudimentaires, nous ne nous aventurerons pas dans une traduction maladroite des savants propos de M. Widmer. Qu'il nous soit permis d'en résumer quelques idées seulement. Pour les plus jeunes lau-



*M. Conrad Widmer,
directeur de l'Institut pédagogique
de l'Université de Zurich.*

tion. Les Etats-Unis d'Europe apparaissent ici et là, mais d'une manière estompée... La route qui y conduit est longue, sinueuse, semée d'embûches.

L'exposition des travaux issus du concours international Raiffeisen « Découvrez l'Europe » mit un digne point final à l'année du 75^e anniversaire de la fondation de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

— pp —

L'insolite carrière de la fourchette

Curieux phénomène que celui qui voit un mot très ordinaire devenir soudain la vedette d'un certain parler à la mode ; en se prêtant, il est vrai, à des usages nouveaux, en adoptant des sens inusités jusqu'alors.

Un phénomène qui n'est pas sans offrir une certaine similitude avec la brusque popularité d'un chanteur jusque-là inconnu, à vrai dire très ordinaire, mais qui se trouve catapulté au premier plan par les mystères (et les dessous) du chaud-biznaïse.

Sauf que le mot, lui, n'y est pour rien, n'en demandait pas tant.

Il suffit qu'un grand homme d'Etat l'ait introduit dans un discours pour faire image, en l'affectant d'une signification symbolique. Le président Charles de Gaulle était, en la matière, un champion toutes catégories.

Ainsi en est-il de notre bonne vieille fourchette que, jusqu'il y a quatre ou cinq ans tout au plus, nous nous contentions de porter à notre bouche avec la plus grande distinction possible... Alors qu'aujourd'hui, elle nous jaillit à tout moment de la bouche, à tort et à travers.

Est-ce un grand sociologue, un grand politicien, un grand économiste, un grand statisticien qui la sortit un jour de son tiroir de cuisine pour lui confier la délicate mission de remplacer... à la pointe levée ! le mot « intervalle », frappé soudain d'ostracisme allez savoir pourquoi ? Ce serait sans doute difficile à retrouver.

Mais depuis, que de goinfres de toute race : mathématiciens, éditorialistes, démographes... que de goinfres se sont mis à jouer en virtuose de la prosaïque fourchette qui, encore une fois, n'en demandait pas tant. D'autant plus que cet usage nouveau, cette usurpation de son nom la réduit forcé-

ment à l'état de fourchette à escargots, de fourchette à deux dents.

Il y a la fourchette d'âges, entre vingt-cinq et quarante ans, où l'homme est le plus productif ; la fourchette historique, entre 1834 et 1848 par exemple ; la fourchette électorale : le candidat peut compter sur une fourchette de dix mille à quinze mille voix tout au plus ; la fourchette fiscale : tous les revenus compris dans une fourchette de quarante-cinq mille à soixante mille francs... ; la fourchette psychologique : dans une fourchette de cent dix à cent trente de quotient intellectuel, on peut honnêtement estimer que patati et patata.

Ainsi, arrachée des mains potelées et délicates des gastronomes, la fourchette a conquis ses lettres de noblesse en devenant l'instrument scientifique par excellence, le sigle, le « label » de crédibilité de toute démonstration technique : en donnant une fourchette, on ne s'avance pas trop, c'est donc que l'on est un sage !

C'est pourquoi la fourchette aujourd'hui sert à nous faire déguster les plats les plus variés ; surtout ceux pour lesquels, par mesure de prudence, il convient d'y aller avec le dos de la cuiller ! (SPS)

Richard Loewer

Ici, on ne badine pas avec... le droit

Hypothèques légales (Artisans et entrepreneurs au bénéfice d'hypothèques légales)

1. Sans inscription

Les hypothèques légales créées par les lois cantonales pour des créances dérivant du droit public ou des obligations générales imposées aux propriétaires, par exemple l'impôt sur la plus-value d'un bien-fonds et périmètre selon le canton, sont, sauf disposition contraire, valables sans inscription. Art. 836 CC (1). C'est pourquoi, dans les cas d'objets suspects de gage immobilier sur les terrains de mise en valeur ou de vente récente, il faut, avant d'octroyer le crédit, se rendre compte si des hypothèques légales existent ou sont en voie de formation.

Les hypothèques légales sans inscription doivent être satisfaites avant celles qui doivent être enregistrées, donc avant le premier rang.

(1) CC = Code civil

2. Avec inscription

Peuvent requérir l'inscription d'une hypothèque légale :

1. Le vendeur d'un immeuble, sur cet immeuble, en garantie de sa créance ;
2. Les cohéritiers et autres indivis, sur les immeubles ayant appartenu à la communauté, en garantie des créances résultant du partage ;
3. Les artisans et entrepreneurs employés à des bâtiments ou autres ouvrages, sur l'immeuble pour lequel ils ont fourni des matériaux et du travail ou du travail seulement, en garantie

de leurs créances contre le propriétaire ou un entrepreneur. (Hypothèque légale des artisans et entrepreneurs) Art. 837 CC.

L'inscription de l'hypothèque légale doit être inscrite au plus tard dans les trois mois qui suivent le transfert de la propriété, respectivement l'achèvement des travaux. Art. 838 CC. Les travaux d'architecte et d'ingénieur ne comptent pas comme travaux d'artisan.

Les artisans et entrepreneurs au bénéfice d'hypothèques légales séparément inscrites concourent entre eux à droit égal, même si les inscriptions sont de dates différentes. Art. 840 CC.

3. Hypothèque légale des artisans et entrepreneurs

Concurrence entre créancier hypothécaire — artisans et entrepreneurs. Art. 841 CC.

Si le créancier hypothécaire (banque) est inscrit comme créancier gagiste avant l'artisan ou l'entrepreneur, le créancier hypothécaire sera désintéressé, lors de la réalisation, avant l'artisan ou l'entrepreneur.

Pour autant que le créancier hypothécaire (banque) ait versé son prêt ou son crédit pour d'autres buts que le paiement des artisans et entrepreneurs, qui travaillent à la construction gagée, par exemple au maître de l'ouvrage pour financer des vacances ou à un entrepreneur principal pour amor-

tissement de dettes, qui n'ont aucune liaison avec la construction, *l'artisan ou l'entrepreneur sera désintéressé, lors de la réalisation, avant le créancier hypothécaire pour le montant versé pour d'autres buts.*

Pour que le créancier hypothécaire de rang antérieur ne perde pas son rang au profit de l'artisan ou de l'entrepreneur, il faut observer ce qui suit :

a) Le crédit de construction ne doit jamais être payé au maître de l'ouvrage.

b) Le crédit de construction doit être payé directement à l'artisan ou à l'entrepreneur.

Si une *entreprise générale* construit une maison clef en main pour un prix fixe, la liquidation du paiement a lieu de la manière suivante :

— Le maître de l'ouvrage donne l'ordre de bonification à la banque au profit de l'entreprise générale.

— La banque exige d'abord de l'entreprise générale un bordereau des artisans avec les créances présumptives de chaque artisan.

— Après avoir reçu l'ordre de bonification du maître de l'ouvrage, la banque demande à l'entreprise générale des ordres de bonification, au profit de ses sous-traitants, à peu près du montant de l'acompte versé par le maître de l'ouvrage.

— Après avoir reçu les ordres de bonification de l'entreprise générale, ceux-ci sont exécutés et en même temps l'acompte versé par le maître de l'ouvrage est inscrit à l'avoir de l'entreprise générale. A cet effet, celle-ci doit avoir un compte à la Caisse Raiffeisen.

(Si l'acompte du maître de l'ouvrage est bonifié à l'entreprise générale avant que celui-ci ait délivré les ordres de bonification à ses sous-traitants, le montant bonifié à l'entreprise générale pourrait être cédé et saisi, ou pris dans la masse en cas de faillite, ce qui habiliterait les sous-traitants à faire inscrire une hypothèque légale des artisans et entrepreneurs. Dans ce cas, le maître de l'ouvrage risque de falloir payer deux fois ; la banque risque de perdre son rang hypothécaire en faveur des artisans et entrepreneurs.)

— Si l'entreprise générale exécute elle-même du travail d'artisan, comme par exemple de maçonnerie, elle a

aussi droit à des paiements par acompte, comme un artisan.

— La banque s'engage envers l'entreprise générale à ne donner aucun renseignement au maître de l'ouvrage d'un bénéfice éventuel de l'entreprise générale.

c) Pour éviter les hypothèques légales des artisans et entrepreneurs, on ne peut entreprendre le versement du crédit de construction qu'après le délai de 3 mois depuis la fin du travail artisanal (en pratique à peine possible à cause des conditions de paiement stipulées.)

d) Maître de l'ouvrage et banque ne doivent pas effectuer des paiements d'avance. Dans la règle, des paiements

par acomptes d'environ 80 % des travaux exécutés peuvent être faits par exemple tous les 15 jours à l'artisan et l'entrepreneur, respectivement à l'entreprise générale.

e) Des contrats d'entreprise déjà conclus pour la construction d'une maison, clef en main, avec des conditions de paiement par exemple d'1/3 à la conclusion du contrat, d'1/3 à la fin du gros œuvre, d'1/3 à l'emménagement, ne doivent pas être financés par la banque. Dans de tels cas, maître de l'ouvrage, banque et entrepreneur doivent stipuler de nouvelles conditions de paiement avant la promesse de crédit.

— Ki —

(trad. Rae)

La rubrique de la banque centrale

Financement de la construction de maisons d'habitation livrées «clés en main» à l'acheteur

De plus en plus fréquemment, des entrepreneurs généraux (ou des entreprises générales) offrent leurs services pour la construction de bâtiments qui seront livrés clés en main à l'intéressé, au prix convenu initialement, soit lors de la conclusion du contrat déjà. Ce système présente d'indéniables avantages : le maître de l'ouvrage ne doit traiter qu'avec un seul contractant, ce qui simplifie les démarches, diminue les pertes de temps et, partant, d'argent. Un prix fixe est convenu d'avance ce qui met le maître de l'ouvrage à l'abri de la désagréable surprise que cause toujours un dépassement du devis. Par ailleurs, il doit s'acquitter de son dû envers l'entrepreneur général en quelques acomptes seulement, dont le nombre varie dans la règle entre 3 et 5.

Mais, toute médaille a son revers. Si la banque qui assure le financement du projet effectue ses paiements directement à l'entrepreneur général, elle et son débiteur n'ont aucune preuve que les artisans qui ont collaboré à la construction ont bien touché les montants auxquels ils ont droit. Le risque d'inscription d'une hypothèque légale au registre foncier en faveur de ceux qui n'ont pas été entièrement payés subsiste donc.

Comment la Caisse Raiffeisen qui finance une telle construction peut-elle assurer ses arrières et ceux du maître de l'ouvrage, son client ?

La Caisse Raiffeisen ouvre un

compte créancier au nom de l'entreprise générale, sur lequel elle comptabilisera les acomptes à leur date d'échéance, montants qui seront reportés du crédit de construction ouvert au client.

Il est bien entendu que cet avoir n'est pas à la libre disposition de l'entrepreneur général, il est uniquement et strictement réservé, au gré de la progression des travaux, aux paiements qui devront être effectués directement aux artisans engagés dans la construction, sur la base d'ordres de bonification signés par l'entrepreneur général. Précisons encore que chaque ordre de bonification devra faire mention de la construction concernée, par exemple, « Immeuble XY ».

L'ouverture du compte créancier au nom de l'entrepreneur général sera portée à sa connaissance au moyen d'une lettre qui peut être rédigée de façon analogue au spécimen ci-dessous.

TS - trad. MR

Spécimen

M. XY
entrepreneur général

Date _____

Construction de la maison familiale de M.....à.....
Compte « Entrepreneur général No »

Messieurs,

Nous vous informons que notre Caisse Raiffeisen finance la nouvelle construction de M....

Cet immeuble étant livrable « clés en main » nous prévoyons comptabiliser les acomptes qui seront effectués par M.... sur un compte créancier en votre nom. Les paiements aux entrepreneurs et maîtres d'état seront effectués ensuite sur la base de vos ordres de paiement et par le débit de ce compte, directement à ces derniers, sans que le propriétaire en soit informé.

Il est bien entendu que cet avoir n'est pas à votre libre disposition. Il est uniquement et strictement réservé, au gré de la progression des travaux, aux paiements destinés aux maîtres d'état, comme indiqué ci-avant.

Pour l'avoir reposant sur le compte de l'entrepreneur général, nous vous bonifions un intérêt calculé au taux de % net (moins 35 % d'impôt anticipé). Nous débiteurons ce compte uniquement de nos frais effectifs. Aucune commission ne sera calculée.

Nous vous remettons sous ce pli une liste des maîtres d'état et une carte de procuration que vous voudrez bien nous retourner dûment remplies et signées.

Dans cette attente, nous vous présentons, MM. etc.

Caisse Raiffeisen de....

Annexes :

- 1 liste des maîtres d'état
- 1 carte de procuration
- formules « Ordre de paiement »



La rubrique de l'administration centrale

Chaque lettre doit être signée

En novembre dernier, nous avons reçu la lettre que nous reproduisons ci-après, en supprimant les noms de personnes et en modifiant le lieu et la date. La signature, en revanche, est conforme à l'original :

« Un membre. »

Riantmont, le 17 novembre 1978

Adresse: Membre de l'union Suisse des Caisses Raiffeisen, 9001 St-Gall

Messieurs,

La plupart des membres de la caisse

de Riantmont parlent de retirer leur avoir.

cause

Monsieur Y sous caissier.

Problème Messieurs à suivre.

Un membre.

Nous ferons grâce à nos lecteurs du refrain traditionnel à propos des lettres anonymes.

Une telle communication n'est d'aucune utilité, car nous n'ouvrons pas une enquête sans connaître le nom

et l'adresse exacte du plaignant. Sur demande, son identité ne sera pas révélée si les faits incriminés sont exposés de façon précise et permettent de demander un complément d'information à la Caisse concernée qui a naturellement le droit d'être entendue.

Alors, « Monsieur le membre », une pincée de courage et un bon geste : envoyez-nous une lettre signée contenant des indications précises, des faits.

— pp —

L'année agricole 1978

Alors que des deux années précédentes, l'une fut trop sèche et l'autre trop humide, 1978 fut une année assez normale pour ce qui est des conditions atmosphériques. Au cours des trois premiers mois, les précipitations furent supérieures à la moyenne et l'on enregistra de très importantes chutes de neige en altitude. Par la suite, c'est-à-dire en avril et durant les trois mois qui suivirent, le temps fut trop froid comparativement à la moyenne pluri-annuelle. Au printemps, les cultures avaient bon aspect d'une façon générale, mais leur croissance ne se fit que lentement et l'on enregistra assez rapidement un retard général. Celui-ci fut surtout évident en ce qui concerne les céréales de printemps et particulièrement aussi pour le maïs. L'ensoleillement fut déficitaire jusqu'en août. En septembre, le temps s'améliora et diverses cultures (maïs-grain, betteraves sucrières, fruits, vignes) purent profiter de journées ensoleillées. Chose tout à fait exceptionnelle: les chutes de neige enregistrées à une altitude relativement basse (1200 m, voire 1000 m) au cours de la seconde quinzaine de juin et au début de juillet, ainsi que les inondations dans la région de la Thur, en Suisse orientale et au Tessin les 7 et 8 août.

En moyenne, le bétail put être mis au pâturage le 22 avril sur le Plateau, c'est-à-dire un jour plus tard que l'année précédente. Grâce au temps doux, il fut cependant possible de prolonger l'affouragement vert en moyenne jusqu'au 16 novembre et, là où il y avait suffisamment de fourrage, même jusqu'au 25 novembre; par conséquent, la période d'affouragement vert dura un peu plus longtemps que l'année précédente. Sur les alpages, l'approvisionnement en fourrages a été tout juste suffisant. La fenaison débuta à partir du 26 mai, dès que le temps se fut mis au beau; le foin fut cependant rentré en plaine en très peu de temps

dans des conditions atmosphériques optimales. Néanmoins, la qualité fut légèrement moins bonne qu'en 1977 et les quantités furent moins satisfaisantes que l'année précédente. La récolte du regain commença avec retard. La qualité fut bonne par rapport à l'année précédente, mais les quantités moins importantes. Dans l'ensemble, on récolta donc nettement moins de fourrages secs qu'en 1977. En juillet, les champs de blé avaient bel aspect. Toutefois, comme le début de la moisson fut retardé par suite des conditions atmosphériques, certains champs, en particulier ceux qui étaient versés commencèrent à germer. Le temps s'étant rétabli tout à coup par la suite, les quantités de blé germé n'ont pas été très importantes et elles s'élevèrent à environ 4%. Les rendements furent bons à très bons. Les livraisons de blé panifiable à la Confédération devraient être supérieures d'un quart environ à celles enregistrées l'année précédente; elles devraient atteindre environ 370 000 tonnes, ce qui est proche des quantités de 1976 et 1974. Pour ce qui est des céréales fourragères, l'orge, puis l'avoine fournirent des rendements élevés. Le maïs resta extrêmement longtemps en retard et dans bien des endroits, les producteurs ne pensaient pas que le maïs-grain arrive encore à maturité. Le temps s'améliora cependant dès la mi-août, de sorte qu'en fin de compte la récolte de maïs-grain fut satisfaisante par rapport à celle de 1977, alors que la superficie totale couverte par ces cultures fut d'environ 1000 hectares moins étendue. Alors que les trois dernières récoltes de colza ont été faibles, les rendements de 1978 ont été pour une fois satisfaisants. La quantité totale obtenue s'éleva à 27 570 tonnes, le rendement à l'hectare atteignit 23,7 quintaux. Par rapport à l'année précédente, la quantité fut donc supérieure de 28% acquise

sur une superficie accrue d'environ 1 %. Les premières *pommes de terre* ont été récoltées dans les premiers jours de juin, c'est-à-dire presque à la même époque que l'année précédente. Les variétés précoces fournirent des rendements importants, mais ceux des tardives ne furent pas moins élevés, bien que la part des produits de table fut en partie inférieure à la moyenne, étant donné la forte proportion de tubercules de gros calibre et malformés. A la fin novembre 1978, les stocks de pommes de terre de table étaient à un niveau record, soit d'un tiers plus élevé que celui de l'année précédente. La récolte de *betteraves sucrières* a atteint environ 627 500 tonnes, soit un peu moins que la quantité autorisée par le Conseil fédéral (650 000 tonnes). Signalons toutefois que, par rapport à 1977, la superficie des cultures s'est accrue de 10 % et la quantité récoltée d'environ 15 %. On enregistra une teneur en sucre extrêmement élevée, soit de 17,7 %, alors qu'elle fut de 16,7 % l'année précédente, le pourcentage le plus élevé ayant été de 17,9 % en 1972. En ce qui concerne les *légumes de saison*, l'offre excédentaire et la pénurie se succédèrent tour à tour à bref délai du fait des caprices du temps. Initialement, on craignait une arrivée simultanée des tomates du Valais et du Tessin ; ces craintes ne se concrétisèrent pas car la maturation fut lente d'une part et, d'autre part, environ 30 % de la récolte du Tessin détruite par les orages. Les prix des légumes de saison se sont maintenus à un niveau très bas, en particulier au cours du 2^e semestre. Les *légumes de garde et de conserve* ont, en moyenne, fourni de bons rendements. Des excédents importants furent enregistrés pour les oignons, dont l'écoulement fut par conséquent difficile. La cueillette des *fraises* a duré environ 9 semaines, ce qui est extrêmement long si l'on songe qu'il fallut seulement 6 semaines l'année précédente pour cette cueillette. La période principale se situa de la mi-juin à la mi-juillet. En 1978 également, l'écoulement fut passagèrement lourd et des réductions de prix s'ensuivirent. La quantité totale récoltée a été à peu près la même que l'année précédente. Pour ce qui est des *cerises*, les variétés précoces et mi-tardives et en fin de cueillette les variétés tardives souffrirent du mauvais temps. Les distilleries ont donc pris en charge une quantité de cerises plus importante qu'il n'était prévu. Le point culminant de la cueillette des cerises de table a été atteint au cours de la première semaine d'août. Dans l'ensemble, le volume de la récolte fut double de celui de 1977, qui fut toute-

fois faible. Les *pruneaux* de la variété Bühler ont fourni de très bons rendements, les Fellenberg une quantité moyenne et les pruneaux de ménage une récolte faible. Dans l'ensemble, les quantités furent supérieures à celles de 1977, mais elles n'atteignirent pas le résultat enregistré en 1976. Initialement, on s'attendait à une récolte d'*abricots* de 7 millions de kg ; ce chiffre ne fut pas atteint. Environ 5 millions de kg ont été effectivement cueillis, ce qui est inférieur à la récolte de l'année dernière, qui fut de 6 millions de kg. En ce qui concerne les fruits à pépins, tant les cultures intensives que les vergers traditionnels donnèrent d'abondantes quantités de pommes qui créèrent de sérieuses difficultés aux arboriculteurs. Ainsi, le prix à la production des *pommes de table* faiblit nettement et des mesures pour alléger le marché s'imposèrent. Dans ce but, les producteurs versèrent des contributions pour la transformation d'une partie des fruits de table ; en d'autres termes, ceux-ci ont été livrés pour une bonne part aux cidreries. Néanmoins, le 30 novembre, les stocks de pommes de table atteignaient un niveau battant tous les records ; ils s'élevaient à 53 740 tonnes. Quant aux *fruits à cidre*, la récolte fut d'un quart plus importante que celle de l'année précédente. La quantité de pommes à cidre livrée aux cidreries fut d'environ 40 % plus importante que celle de 1977, celle des poires à cidre fut au contraire inférieure de 2,5 % environ. A ce sujet, il convient de signaler que dans ces quantités de fruits à cidre il se trouve une part relativement importante de pommes de table provenant d'excédents et de poires à cidre spéciales. A l'encontre des cultures fruitières, les vignes ont fourni un rendement inférieur à la moyenne. La récolte ne fut que de 778 100 hectolitres de moût, soit 40 % de moins que l'année précédente. Par suite du temps favorable qui régna en automne, la qualité est meilleure qu'on ne le prévoyait. Au cours de l'année en revue, la montée du cours du franc a été défavorable à la *ylviculture* ; en effet, les difficultés monétaires ont provoqué une baisse des exportations de bois et de produits du bois ; en revanche, les importations s'accrurent.

Selon les résultats provisoires du recensement fédéral du *bétail* d'avril 1978, les effectifs de bétail bovin, de porcs, de moutons et de volaille se sont accrues par rapport à 1977. Seul le nombre des chevaux est moins élevé que l'année précédente. En ce qui concerne le bétail bovin, le recensement a révélé un nouveau record, soit

un troupeau d'environ 2,024 millions d'animaux. Certes, le nombre des vaches a fléchi de 4100 unités par rapport à 1977 et il est tombé à environ 892 800 pièces, mais l'effectif des veaux d'élevage a augmenté nettement. En ce qui concerne le troupeau porcin, on note surtout un important accroissement du nombre des truies. De même, les effectifs de volailles grasses, de poussins élevés pour la ponte et de jeunes pondeuses ont également augmenté dans une forte mesure. Si l'on compare les résultats du recensement à ceux du dernier recensement intégral de 1973, il apparaît que seuls les effectifs de bétail bovin et de moutons se sont accrues en 1978.

Au cours de l'automne, il n'y eut pratiquement que du bétail de rente et d'élevage de qualité supérieure à la moyenne sur le marché libre. Grâce aux achats pour alléger les marchés, les affaires n'ont pas connu de ralentissement digne d'être signalé. Durant les 10 premiers mois de 1978, environ 6180 animaux de rente et d'élevage ont été exportés, c'est-à-dire environ 3180 ou un tiers de plus que l'année précédente. Les *abattages* de gros bétail auront vraisemblablement fourni en 1978 une quantité de viande à peu près la même que l'année précédente. En revanche, la production de viande de veau devrait s'être accrue d'environ 6 % ; cela est dû au plus grand nombre d'abattages certes, mais aussi et en particulier au fait que les poids morts se sont accrues de près de 5 kg au cours de l'année. En d'autres termes, le poids mort moyen des veaux s'est élevé à près de 100 kg au lieu de 95 kg l'année précédente. En revanche, les porcs furent moins lourds. Néanmoins, par suite du grand nombre d'abattages, il faut compter avec une production de viande de porc supérieure d'environ 4 %. Au cours de l'année en revue, la consommation de viande a augmenté et contrairement à ce qui s'était passé en 1977, il n'a pas été nécessaire de commercialiser d'éventuels entreposages de l'année précédente. Par conséquent, les prix de marché de toutes les catégories d'animaux se sont améliorés par rapport à 1977. Il n'en reste pas moins que les prix indicatifs moyens des veaux ont été loin d'être atteints alors qu'ils ont été dépassés pour le gros bétail. Entre janvier et mai, les *livraisons de lait* ont diminué par rapport à la période comparable de l'année précédente, soit de 8,3 % ; elles s'accrurent toutefois par la suite dans une mesure presque aussi importante entre juin et décembre. De ce fait, pour l'année civile 1978, la quantité de lait commercial devrait correspondre dans une

grande mesure à celle de 1977. La production de lait commercial enregistrée pour le compte laitier 1977/78 (du 1er novembre au 31 octobre) s'élève-rait selon les calculs provisoires à 28,66 millions de quintaux. Après avoir porté la quantité de base de 27,5 millions de quintaux à 29 millions de quintaux il y a une année, le Conseil fédéral réduisit la retenue de 3,5 à 2 ct le 1er mai 1978 et il améliora le prix de base du lait de 1 ct pour le porter à 76 ct. La *production indigène d'œufs* fut en 1978 d'environ 1 % plus élevée qu'en 1977. Néanmoins, il ne fut pas possible d'améliorer le prix par œuf. L'Association des apiculteurs de Suisse alémanique a communiqué que ses membres avaient récolté 6,2 kg de *miel* par colonie; ce rendement est d'environ 2 kg inférieur à la moyenne pluri-annuelle mais supérieur de 1 kg à la récolte de 1977.

Bien que l'année fut bonne et supérieure à la moyenne pour l'agriculture, les exploitations de plaine dont le revenu est déterminant pour les mesures de politique des prix n'ont pas atteint le salaire paritaire. Par journée de travail normale, le revenu du travail fut en 1978 inférieur de 4 francs par rapport à ce salaire paritaire.

Dans le domaine de la réglementation des denrées fourragères, la proposition présentée initialement par

le Conseil fédéral en vue de réviser la loi sur l'agriculture a rencontré une très vive opposition au sein de la commission du Conseil national; celui-ci ne put prendre connaissance d'une alternative acceptable qu'au cours de la séance extraordinaire d'automne. Il adopta à une nette majorité les propositions qui lui ont été présentées à cette occasion. Un pas important a été ainsi fait en vue de freiner l'extension des « fabriques d'animaux » et pour rendre cette branche aux exploitations agricoles familiales.

Enfin, quelques votations importantes pour l'agriculture ont eu lieu en 1978. La compétence pour l'introduction de l'heure d'été a été repoussée; la loi sur le tarif douanier, la loi sur la protection des animaux et surtout l'arrêté sur l'économie laitière furent acceptés. C'est la votation populaire du 3 décembre sur l'arrêté sur l'économie laitière 1977 qui fut le test le plus important pour le maintien des bases d'existence de l'agriculture. Cet arrêté a été accepté par 68,5 % contre 31,5 % des votants. On peut dire qu'il s'agit là de la votation la plus importante depuis celle sur la loi sur l'agriculture qui eut lieu en 1952.

*Office de renseignements sur
les prix de
l'Union suisse des paysans
Brougg*

l'autre, des difficultés de trésorerie.

En cas de besoin d'argent, la banque centrale de l'Union suisse est toujours disposée à octroyer des crédits à ses Caisses affiliées. Au cas où certaines d'entre elles sont à même de servir, pour leurs obligations de caisse, un intérêt avantageux, c'est-à-dire en pratiquant des taux légèrement supérieurs à ceux de la concurrence, seule leur clientèle régulière doit en bénéficier et non pas les grands brasseurs d'affaires.

*Dir. A.E.
(traduction has)*

Tabacs et cigares

	p. kg.	Von Arx - Tabacs
Tabac populaire	16.40	5013 Niedergösgen
« Buregluck »	17.40	Tél. : 064 / 41 19 85
« Montagnard »	19.—	
100 Brissagos	32.—	
200 Habana	35.70	Retour en cas de non-convenance

Un jeu ignivome pour les enfants

Les enfants sont curieux de nature : ils veulent découvrir le monde. Il faut, selon leur instinct, « essayer » tout ce qui les intrigue. Ils observent ce que font les adultes et tentent de les imiter. Cette curiosité est une saine manifestation; il ne faudrait s'inquiéter que de son absence. Mais il y a un hic à cela: les enfants, surtout les petits enfants, ignorent ou sous-estiment le danger.

C'est ainsi qu'on lit sans cesse dans les journaux que des enfants ont mis le feu quelque part. Sont-ils des incendiaires parce qu'ils ont joué avec des allumettes ou des briquets ?

Souvent ces incendies sont la faute des parents, qui ont mal éduqué leurs enfants, du moins en ce qui concerne le feu. De deux choses l'une : ou bien ils leur interdisent sévèrement toute approche avec le feu, ou bien ils se désintéressent de la question et n'exercent aucune surveillance. L'interdiction absolue va à fin contraire : elle excite la curiosité de l'enfant et l'incite à « essayer » de flamber une allumette, mais en se cachant. Un tout petit feu expérimental, pourrait-on dire, mais s'il s'enfle quelque peu, l'enfant prend peur, s'enfuit sans éteindre le foyer. Il se garde d'appeler ses

Attention aux grands brasseurs d'affaires !

Ces temps derniers, plusieurs instituts Raiffeisen se sont trouvés au milieu de manœuvres émanant d'affairistes du dehors qui avaient soudain pris un grand intérêt à leurs obligations de caisse. Prétendument hommes d'affaires importants, ils entrèrent en relation avec les gérants en prenant contact par téléphone, par écrit ou même personnellement, et en cherchant à acquérir des obligations de Caisses Raiffeisen, à des taux surfaits, pour plusieurs centaines de milliers de francs (par exemple 10 ou 20 obligations au porteur de fr. 50 000.—) !

Par nos lettres-circulaires, nous avons, à plusieurs reprises déjà, mis en garde les Caisses affiliées contre la conclusion de telles opérations, et ce, pour les raisons suivantes :

— Les taux devant être bonifiés à pareille catégorie d'acquéreurs sont exagérément élevés et ont pour conséquence directe de réduire le rendement

des Caisses Raiffeisen émettrices au profit de brasseurs d'affaires.

— Dans la règle, ces souscripteurs vendent immédiatement les titres qui leur ont été remis et, ce faisant, empochent sous forme d'agio un bénéfice non négligeable de l'ordre de 1 à 2 %, tout en se félicitant d'une telle aubaine.

— Les obligations « Raiffeisen » ne doivent en aucun cas devenir des titres spéculatifs; on continuera à les réserver aux placements de capitaux de la clientèle habituelle.

— A l'apparition d'obligations de Caisses Raiffeisen sur le marché, la banque centrale a le devoir d'acquérir ces papiers-valeurs, ceci pour sauvegarder le prestige et le bon renom de notre organisation tout entière.

— Il ne faut pas compter sur une conversion, à l'échéance des titres. Les Caisses Raiffeisen concernées risquent ainsi d'éprouver, un jour ou

parents, sachant qu'il a désobéi à un ordre formel. Il reste dès lors peu de chance que l'incendie soit éteint avant d'avoir pris des proportions dévastatrices.

Quant à laisser les enfants s'amuser avec le feu sans surveillance aucune, il est inutile de s'étendre ici sur les conséquences désastreuses d'une telle « philosophie », hélas encore souvent appliquée.

Comme toujours, la meilleure solution est un moyen terme : ne pas interdire, mais enseigner et surveiller.

On montre aux enfants comment on fait un feu, en un endroit ne présentant aucun danger, comment ce feu peut prendre une rapide extension, comment il faut l'éteindre soigneusement avant de s'en aller.

Cette « leçon » satisfait la curiosité de l'enfant qui a appris ainsi, en jouant, que ce n'est pas un jeu.

De toute façon, qu'on ait ou non la charge d'enfants, un principe essentiel sera toujours valable : ne laissez pas des allumettes ou un briquet à leur portée. Il ne faut pas tenter le diable.

Cipi

Economie suisse : 1979 une année difficile

Les perspectives de l'économie suisse pour 1979 ne paraissent pas particulièrement favorables. Certes, la décision des autorités monétaires suisses de maintenir le cours du franc nettement au-dessus de fr. 80.— pour 100 DM, ainsi que le programme de stabilisation du cours du dollar annoncé un peu plus tard par le gouvernement américain ont écarté pour l'instant le danger d'une nouvelle hausse massive du franc. De ce fait, le risque supplémentaire de récession que les problèmes monétaires faisaient peser sur l'économie suisse a pour le moment perdu de sa gravité. Mais le franc reste surévalué. Par ailleurs, les possibilités de croissance de l'économie mondiale pour ces prochains mois semblent si limitées qu'on ne peut s'attendre à ce que des impulsions conjoncturelles majeures nous viennent de l'étranger. La production et les ventes devraient donc se ressentir encore davantage en 1979 de la régression des commandes en provenance d'autres pays. En outre, la politique fiscale des pouvoirs publics, qui est axée sur la réduction des déficits demandée par le peuple, n'aura guère d'effets stimulants sur l'activité. Seule l'abondance des liquidités constitue un facteur nettement expansionniste, dont pourraient encore profiter le financement des exportations ainsi que la construction privée de logements.

Etant donné cette situation, le produit national brut stagnera probablement en 1979 ou ne s'accroîtra que de 1 % environ. Dans ces conditions, l'évolution des taux d'intérêt devrait res-

ter calme pour le moment. En termes réels, le loyer de l'argent — taux d'intérêt nominal moins taux de renchérissement — reste élevé en Suisse. Allié aux perspectives conjoncturelles peu favorables, il devrait empêcher tout changement de tendance trop marqué. Si le calme subsiste sur la scène monétaire, des reflux de fonds pourraient se produire vers l'étranger, en particulier vers l'Allemagne fédérale, et entraîner, après la phase de liquidité habituelle du début de l'année, un revirement — probablement limité — dans l'évolution des taux d'intérêt qui sont orientés à la baisse depuis l'automne 1974. Cela est d'autant plus vraisemblable que le renchérissement restera modéré malgré l'aisance du marché, même s'il dépasse un peu le niveau de cette année.

D'une manière générale, l'économie suisse semble aller au-devant d'une nouvelle année difficile et qui sera de plus une année électorale. Cela ne fait qu'accentuer la tendance qu'ont certains à politiser des questions concrètes et à les traiter sous des étiquettes qui ont peu de rapport avec les vrais problèmes. Ce climat ne contribue guère à une solution rationnelle de nos difficultés économiques et du problème de l'emploi. Espérons donc que l'on ne verra pas se propager l'attitude de ceux qui n'hésitent pas à gaspiller pour des succès éphémères un capital de confiance et de stabilité accumulé au cours des siècles.

*Service de presse
du Crédit Suisse*

Dénonciation anticipée d'emprunts obligataires

(CS) Le niveau très bas des taux d'intérêt conduit plusieurs débiteurs d'emprunts obligataires à faire usage de la clause de dénonciation anticipée lorsque celle-ci figure dans les conditions d'émission. Ces remboursements anticipés peuvent causer aux investisseurs d'importantes pertes de cours.

C'est pourquoi le Crédit Suisse publie à nouveau des tableaux, mis à jour début décembre, donnant tous renseignements sur les emprunts en francs suisses et en DM et sur les euro-obligations munis d'une clause de dénonciation anticipée. Les inves-



tisseurs connaissent ainsi quels emprunts présentent des risques de remboursement anticipé. Edités en français et en allemand, ces tableaux peuvent être obtenus gratuitement à tout guichet du Crédit Suisse ou être demandés par téléphone au Siège central Crédit Suisse, N° 01/215 53 53.

Vanité

Il était comme le coq qui croyait que le soleil s'était levé pour l'entendre chanter.

G. Eliot

Le coin du français

Germanismes II

Nous continuons, dans cette chronique, de passer en revue un certain nombre de termes auxquels l'allemand donne un sens différent du français et de certaines constructions calquées sur l'allemand qui sont erronées en français.

Garderobe. En français, la *garde-robe* est la pièce ou l'armoire où l'on range ses habits, son linge. Mais dans un restaurant, au théâtre ou au cinéma, le lieu où l'on dépose son manteau ou son parapluie n'est pas une garde-robe mais un *vestiaire*. Notons encore qu'en français, la *garde-robe* signifie aussi l'ensemble des vêtements d'une personne: «elle vient de renouveler sa garde-robe; elle possède une garde-robe très riche».

Emigrant. L'allemand emploie ce mot aussi bien pour désigner celui qui quitte son pays pour s'expatrier que celui qui l'a déjà quitté. Le français fait une distinction. Celui qui quitte son pays est un *émigrant*, celui qui l'a quitté est un *émigré*. On ne dira donc pas: «il y a en France beaucoup d'émigrants russes», mais «il y a en France beaucoup d'émigrés russes», «les émigrés ont été retenus à la frontière» mais «les émigrants ont été retenus à la frontière».

Kissen. Notons que *coussin* est un terme général signifiant toute pièce rembourrée pouvant supporter quelque partie du corps: «un coussin de fauteuil, de canapé, de siège d'automobile, etc.». Au lieu de coussin qu'on emploie fréquemment en Suisse, on dira plus exactement *oreiller* pour désigner ce qui soutient la tête pendant la nuit. L'oreiller allongé en

forme de boudin qui occupe toute la largeur du lit qu'on rencontre généralement en France et qui ne convient guère à la tête de nombreux Helvètes est un *traversin*.

Essen. Ne dites pas: «il nous a prié de manger chez lui dimanche prochain, il nous appela pour manger», mais «il nous a prié de *déjeuner* (dîner, souper) chez lui, il nous appela pour *dîner* (souper, etc.)».

Hören. On ne dit pas: «j'ai entendu qu'il s'est fiancé, je l'ai entendu de son frère», mais «j'ai entendu *dire* (raconter, etc.) qu'il s'est fiancé, je l'ai entendu *dire* à son frère» ou «je l'ai appris par son frère».

Herr. On dit communément: «comment va monsieur votre père (frère, fils), comment va madame votre mère?», mais on ne dit pas «comment va monsieur votre époux, madame votre épouse?». Dans le der-

nier cas — en s'adressant à madame ou à monsieur Michel —, on dira simplement: «comment va monsieur Michel, comment va madame Michel» ou, un peu plus familièrement, «comment va votre mari, comment va votre femme?».

Kommen se traduit généralement par *venir* en français. Mais l'allemand utilise ce verbe beaucoup plus fréquemment que le français. Dans les phrases suivantes où l'allemand utilise le verbe «kommen», le français emploie d'autres verbes, souvent le verbe *aller*. Ainsi on ne dira pas: «il vient dans un magasin; mon père vient ce soir de Paris; attendez un instant, je viens avec vous». Il est plus correct de dire: «il *entre* (va) dans un magasin; mon père *revient* (rentre) ce soir de Paris; attendez un instant, j'*irai* avec vous».

Ov

La Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen a fêté ses quarante ans d'existence



Neuchâtel

La Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, que préside M. Roger Hügli, a tenu sa 40^e assemblée générale annuelle, le samedi 25 novembre 1978, à la nouvelle salle polyvalente de Lignièrès, agréablement fleurie.

Après les salutations présidentielles et les souhaits de bienvenue de M. Eric Duperrex, président de la Caisse locale, les quelque 230 délégués représentant les 34 Caisses neuchâteloises suivirent avec une attention soutenue l'exposé de M. Noël Bonjour, développant quelques faits saillants de l'histoire de la commune.

M. Hügli présenta les nombreux invités qui honoraient l'assemblée de leur présence: M. Robert Reimann, président du Conseil des Etats et président du Conseil d'administration de l'Union suisse, M. René Meylan, président du Conseil d'Etat et conseiller aux Etats, M. Francis Schleppli, député de Lignièrès, M. José Schmoll,

conseiller communal, M. Joseph Roos directeur de la Banque centrale, M. Roland Séchaud, vice-directeur de l'administration centrale, M. Pierre Mettetz, réviseur, M. A. Burdet, président de la Fédération vaudoise, M. Willi Blanc, président de la Fédération fribourgeoise, M. Edmond Desbaillets, vice-président de la Fédération genevoise, M. A. Gougler, inspecteur cantonal du Registre foncier, M. Lavanchy, rédacteur de «Terre romande» et les représentants de la presse.

L'excellent procès-verbal de la 39^e assemblée générale du 26 novembre 1977, au Locle, est lu par le secrétaire, M. Fernand Vaucher et adopté; des remerciements sont adressés à son auteur.

MM. Emile Huguenin, gérant de la Caisse des Brenets et Georges Blaser, président de la Caisse de Travers, sont nommés scrutateurs.

M. Roger Hügli donne lecture de son premier rapport présidentiel. Il évoque tout d'abord les activités qui ont touché notre Fédération en 1978: — Les festivités qui ont marqué le 75^e anniversaire de l'Union suisse: le séminaire à St-Gall les 6 et 7 avril et le congrès à Lucerne les 3

et 4 juin.

- L'édition et la diffusion des nouveaux statuts de la Fédération.

Sur le plan de la formation des gérantes et gérants de nos Caisses, citons :

- le 2 septembre, journée d'instruction sous la direction de M. A. Gougler, inspecteur cantonal du Registre foncier et de M. P. Metthez, réviseur et, du 7 au 10 novembre, séminaire à St-Gall (suivi par 18 gérantes et gérants).
- La Fédération a participé au côté de l'Union suisse au financement d'un ouvrage « La formation professionnelle agricole ».
- Dans le contexte heureux des anniversaires, citons les 5 Caisses qui ont fêté leur 40^e anniversaire : La Chaux-du-Milieu — La Côte-aux-Fées — Lignièrès — La Sagne et Boveresse.

En revanche, nous avons le vif regret de rappeler le souvenir de Mme Pierre Urfer, épouse de notre président d'honneur et de M. Eugène Faivre, membre du comité de direction de la Caisse de la Chaux-du-Milieu.

De la statistique, M. Hügli extrait quelques résultats :

L'effectif des membres a passé de 3698 à 3786 ; des soins attentifs se doivent d'être voués au recrutement de nouveaux membres et une campagne de propagande devrait être entreprise.

La somme des bilans se monte à 114,38 millions de francs soit une augmentation de 6,31 %.

L'accroissement du chiffre d'affaires est de 10 % et atteint fr. 279,7 millions. L'épargne est le compartiment le plus important du secteur des fonds confiés et la progression réjouissante de 6,4 millions la porte à 76,7 millions. La baisse systématique des conditions d'intérêt des obligations n'a pas manqué de provoquer le désintéressement d'une clientèle préférant déposer en épargne le produit de ses titres échus ; le montant des obligations, 24 millions, est en léger recul.

Les prêts hypothécaires, 77,3 millions, enregistrent une progression remarquable de 6,4 %. Les Caisses neuchâteloises ont livré à l'Administration fédérale des contributions à Berne la somme de 1,4 million et ont payé 62 400 francs d'impôts.

En résumé, la situation des Caisses Raiffeisen neuchâteloises est saine et

si les chiffres de la statistique ne sont pas des records, ils ont permis de consolider d'une manière satisfaisante les différents postes du bilan.

Le caissier de la Fédération, M. René Gretillat, présente les comptes qui bouclent par un bénéfice de fr. 325,50 portant la fortune au 1^{er} janvier 1978 à fr. 24 038.15. M. Jean-Maurice Evard, de Chézard, présente le rapport de la Caisse vérificatrice des comptes ; ces derniers sont acceptés. La Caisse de La Chaux-du-Milieu contrôlera les comptes 1978. Sur proposition du comité, l'assemblée décide de maintenir le montant de la cotisation pour 1979.

M. J. Roos développe le sujet d'actualité : « La politique des taux d'intérêt de la Banque centrale » qu'il dirige. En 1978, la Banque centrale dut réduire les taux et augmenter les comptes de liquidités. M. Roos motive les raisons qui ont poussé les dirigeants de l'Union à adopter ces mesures ; dans une période économique instable, chacun doit se trouver dans une position saine : or, actuellement, si les Caisses occupent une situation ensoleillée, l'Union a sa place à l'ombre. L'Union sert d'intermédiaire et de régulateur entre les Caisses fortes et celles qui sont faibles ; elle revendique donc une part de rendement qui lui permette de remplir ses devoirs vis-à-vis des Caisses. Lors de fluctuations lentes des taux, les banques arrivent à s'adapter mais, de 1974 à 1976, des changements très brusques ne permettent pas ou que partiellement cette adaptation. Lors d'une baisse, les premières mesures touchent le rendement des comptes courants et de l'épargne mais pas celui des obligations. Les banques qui possèdent plus d'avoirs en comptes courants et en épargne sont gagnantes ; dans cette catégorie se trouvent les Caisses Raiffeisen car elles drainent quatre fois plus de créances à taux variables ; la Banque centrale, au contraire, n'en a qu'un tiers. Mais, malgré la diminution du rendement de la Banque centrale, les services s'élargissent sans cesse.

Les mesures que prend la Banque centrale ne sont pas arbitraires car, chaque trimestre, elle présente son budget au Conseil d'administration et au Conseil de surveillance dont les membres sont issus de Caisses Raiffeisen et ces délégués réagiraient s'ils voyaient que l'Union s'enrichissait sur le dos des Caisses.

L'assemblée témoigne sa reconnaissance ensuite aux quatre vétérans comptant 25 ans d'activité au sein de leur Caisse et le comité leur offre le cadeau traditionnel. Ce sont : MM. Emile Orsat, vice-président du comité de direction de la Brévine, Charles Schaefer, vice-président du comité de direction de Thielle-Wavre, Robert Stauffer, vice-président du comité de direction de Boveresse et Werner Weinmann, secrétaire du comité de direction de Colombier.

Il appartenait à M. Roland Séchaud, vice-directeur de l'Administration centrale, d'apporter le salut de l'Union et de traiter le sujet : la notion du service et du gain dans l'actualité raiffeiseniste. Les Caisses Raiffeisen fournissent des prestations de service appréciables du point de vue matérialiste ou idéaliste. Dès leur fondation, ne visant pas à réaliser des profits, elles offrirent, par un appareil administratif simple, des conditions particulièrement avantageuses ; la statistique de la Banque nationale le prouve de façon éloquente. Et la gamme des services que proposent les Caisses Raiffeisen à leur clientèle s'est considérablement élargie. L'implantation d'une coopérative Raiffeisen, même dans des villages isolés, doit être interprétée comme un service envers ces régions décentrées ; (d'ailleurs, plus de la moitié des Caisses Raiffeisen déploient leur activité dans des communes de montagne). L'administration, à titre honorifique, requiert de la part des membres des organes des Caisses un engagement personnel considérable. « Tout ceci s'intègre dans le concept du service de l'homme et de la communauté à l'homme et à la communauté ». Cependant dans la pratique, l'éventail des services ne s'élargit qu'en fonction d'une situation financière aisée : aussi est-il nécessaire d'obtenir un excédent d'exploitation à même de renforcer les réserves ; ces dernières devraient atteindre, au minimum, le 5 % de la somme du bilan. Pour parvenir à ce but, le bénéfice net d'une Caisse Raiffeisen devrait en moyenne représenter au moins 0,4 % du total du bilan. Les Caisses doivent donc veiller à maintenir une marge appropriée entre intérêts actifs et passifs. Les calculs de la Banque nationale montrent pour le mouvement Raiffeisen une marge d'intérêt de 1,44 % entre la rémuné-

ration des dépôts d'épargne et le produit des placements hypothécaires et une attribution de 0,36 % de la somme du bilan aux réserves. Le bénéfice net s'est situé au-dessous de la moyenne souhaitée et la majorité des Caisses Raiffeisen doit faire encore un effort dans ce domaine. M. Séchaud a rappelé ensuite l'importance que revêt la dotation des réserves : augmentation des prestations de service, base financière solide, diminution des risques. Les Caisses Raiffeisen ne devraient pas vivre dans l'attente d'une aide de l'Union mais adopter le principe de l'aide à soi-même. Il convient que chaque comité suive attentivement la situation économique, les risques ont tendance à croître, les frais généraux aussi en augmentation, exercent une pression sur les possibilités de gain, l'équipement d'un mobilier plus rationnel, des dispositifs de sécurité plus perfectionnés auront également des incidences financières, de même que l'assurance-dépôts que préconise la Commission fédérale des banques. L'orateur termina son brillant exposé par un plaidoyer en faveur de la Banque centrale. « Toutes les Caisses affiliées ont un intérêt évident à pouvoir compter sur une organisation centrale financièrement solide ». Les secteurs d'activité au profit des Caisses (propagande, formation de gérantes et gérants, cours de perfectionnement donnés aux présidents de nos comités) représentent une charge mais répondent à une nécessité. Aussi, chaque Caisse doit apporter sa contribution annuelle solidaire.

Le comité de la Fédération propose une élection complémentaire de deux membres afin que les six districts soient représentés. Deux agriculteurs et trois instituteurs forment l'actuel comité; aussi le choix s'est-il porté sur des candidats exerçant une profession différente: MM. Jules Robert, président du conseil de surveillance de la Caisse de Bevaix, couvreur et Anton Schädeli, membre du comité de direction de la Caisse de Lignières, fromager, sont élus par acclamations. La composition du comité de la Fédération sera la suivante: président d'honneur: M. Pierre Urfer; président: M. Roger Hügli; vice-président: M. Emile Oppliger; secrétaire: M. Fernand Vaucher; caissier: M. René Gretillat; assesseurs: MM. Jean Hirschy, Jules Robert et Anton Schädeli.

40^e anniversaire: nul autre que M. Pierre Urfer, fondateur de la Fédération, n'était mieux placé pour « enfourcher la machine à explorer le temps » et retracer les 40 ans du mouvement Raiffeisen en terre neuchâteloise.

Le marasme régnait dans nos campagnes et la Caisse Raiffeisen va contribuer à remédier à cette situation déplorable. Une première Caisse est fondée en 1930 à La Chaux-de-Fonds. En avril 1935, naît celle du Pâquier et dès lors le coup d'envoi est donné: 12 Caisses se créent rapidement. Le 27 avril 1938, à l'instigation de M. Heuberger, directeur de l'office de révision, la Fédération neuchâteloise des Caisses de crédit mutuel est constituée et les 12 Caisses existantes répondent à l'appel; ce sont: La Chaux-de-Fonds, Le Pâquier, Coffrane, La Côtière, Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, Fontaines, Les Brenets, Boudvilliers, La Côte-aux-Fées, La Sagne et Lignières. Les débuts sont difficiles et les sphères dirigeantes de notre canton ne nous voient pas d'un bon œil. Grâce à l'appui de l'Union, nous obtenons gain de cause dans nos différends avec le fisc, avec les notaires qui essaient d'empêcher l'introduction des cédulas hypothécaires. Le placement des fonds communaux, des fonds d'église et des fonds pupillaires fut le problème majeur à résoudre. La lutte dura plus de 10 ans. Grâce aux interventions successives de MM. Gaston Clottu et Henri Jaquet, présidents de la Commission financière du Grand Conseil et de M. Alexandre Cuche, président de la commune du

Pâquier, notre cause avança et c'est avec un réel soulagement que le comité de la Fédération put enfin, en 1953, établir des relations normales avec nos autorités cantonales. Ces trois magistrats ont droit à notre reconnaissance.

En 1958, notre Fédération, qui compte 30 Caisses, atteint sa 20^e année, sa majorité, et organise son premier cours d'instruction pour les dirigeants. En 1966, le comité peut annoncer dans son rapport annuel la réception du plus jeune de nos membres: la Caisse de Dombresson-Villiers. Ce nombre, 34, ne saurait être définitif; certaines communes rurales neuchâteloise sont encore à ce jour privées des avantages que peut offrir une Caisse Raiffeisen.

Lors de la surchauffe, une concurrence effrénée s'engage entre les divers instituts bancaires et les communes rurales, jusque-là « chasse gardée » des Caisses Raiffeisen, sont courtisées par les grandes banques. Bientôt, à la surchauffe, fait place la récession; nos Caisses qui reposent sur des principes solides, sont pendant un premier temps, moins touchées par le ralentissement des affaires. Que nous réserve l'avenir? L'orateur reste confiant dans nos institutions dont le principe de base est la solidarité. Elles sauront tenir le coup quoiqu'il arrive.

Le président du gouvernement neuchâtelois, M. René Meylan, apporte les félicitations et les vœux du Conseil d'Etat pour le mouvement Raiffeisen qui poursuit un but louable: placer la solidarité et la compréhension avant



la question financière. Il brosse ensuite un état de situation de l'économie neuchâteloise et décèle trois causes à ce marasme actuel :

- dans tous les pays industriels, les productions tentent à s'implanter dans des pôles d'attraction ; les régions périphériques, comme Neuchâtel, en subissent les conséquences ;
- les nouveautés technologiques requièrent toujours moins d'ouvriers et font donc perdre des milliers de postes d'emploi ;
- pendant des années, nous avons vécu une période facile où l'on gagnait trop d'argent.

Le conseiller d'Etat eut des mots très durs pour les dirigeants d'entreprises qui, pendant les années grasses, amassèrent des capitaux énormes mais ne surent pas gérer leurs affaires dès les premiers obstacles survenus.

Face à cette situation, il ne s'agit pas de se lamenter mais de regarder en avant. Nous avons voté, aux Chambres fédérales, une loi fondamentale qui sauvera notre région. Le Conseil d'Etat a les moyens non pas de trouver des remèdes miracles mais de mettre sur pied un programme. L'orateur termine en parlant très franchement des nombreux scandales qui ont terni l'image de notre canton, rappelant que des enquêtes ont été ouvertes, que la justice se prononcera. Le Conseil d'Etat est attristé de cette situation ; a-t-il été trop confiant ? Faut-il pirouetter et instaurer un régi-

me de suspicion ? non, car un tel régime conduit à un état policier.

M. Robert Reimann, président du Conseil des Etats et président du conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen présenta ses vœux les plus sincères à la Fédération neuchâteloise, la remercia de son invitation et se dit heureux de retrouver un camarade raiffeiseniste, Pierre Urfer, et un collègue, le conseiller aux Etats René Meylan. Il a une pensée pour les promoteurs disparus et salue les 4000 sociétaires neuchâtelois en leur recommandant de poursuivre l'œuvre commencée.

Après l'apéritif généreusement offert par la commune de Lignières et le repas, les élèves du village, dirigé par M. T. Perret, ont diverti l'assemblée en interprétant avec brio une comédie musicale tandis que le Chœur mixte paroissial et la fanfare l'Avenir, par des productions de qualité, agrémentèrent cette journée.

Cet anniversaire, dont chacun gardera un excellent souvenir, fut parfaitement organisé par la section de Lignières qui a célébré également ses quarante ans d'existence.

RG

Pensée

On entre, on crie,
Et c'est la vie :
On bâille, on sort,
Et c'est la mort.

A. de Chancel

Deux Caisses Raiffeisen valaisannes dans le vent...



Valais

**Inauguration du bâtiment
de la Caisse Raiffeisen de Vionnaz
le 18 novembre 1978**

A partir de 9 h. 30, la population de Vionnaz, invitée par circulaire, commence à affluer pour visiter les bureaux et nouveaux locaux de la Caisse Raiffeisen, ainsi que l'appartement aménagé avec goût à l'étage supérieur.

Par une marche entraînante, la fanfare l'Espérance de Vionnaz ouvre la

cérémonie d'inauguration. A cette occasion, les enfants des écoles ont été libérés ; ils confèrent à cette manifestation un air de jeunesse de très bon aloi.

Il appartient à M. André Rey, président du comité de direction, initiateur et principal artisan de l'œuvre, d'adresser à tous une cordiale bienvenue et de chaleureux remerciements pour la forte participation.

Son salut amical va à :

- M. le Curé Dubosson,
- M. Puippe, secrétaire de l'Union suisse,
- M. Delarzes, président des Caisses Raiffeisen du Valais romand,
- M. Boissard, du comité cantonal,

— M. Fracheboud, vice-président de la commune,

— Aux présidents des Caisses voisines, soit : MM. J. Raboud pour Monthey, A. Chervaz pour Colloby-Muraz, P. Pignat pour Vouvry

— Aux membres de la fanfare pour leur continuelle disponibilité.

— Aux sociétaires, déposants et sympathisants qui témoignent d'un intérêt certain pour notre institution.

Cette construction, aujourd'hui propriété de la Caisse, est un hommage durable que nous rendons au travail de ceux qui nous ont précédés, soit aux plus méritants d'entre eux : MM. Céleste Launaz, qui a géré cette institution durant 53 ans et Vital Launaz, ancien président du comité de direction et président d'honneur.

A. Rey termine son exposé en souhaitant que, vivifiée par ce pas important, notre Caisse rende toujours mieux les services que l'on attend d'elle.

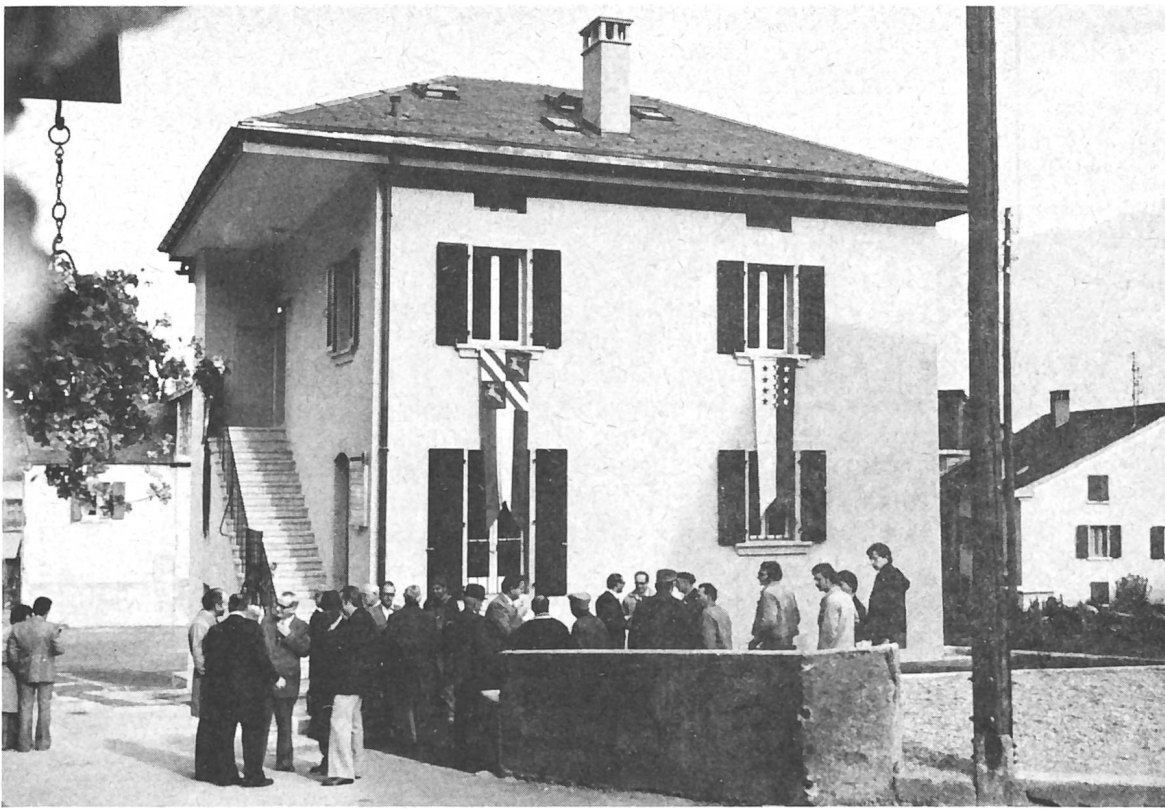
M. le Curé Dubosson procède ensuite à la bénédiction du bâtiment.

C'est à M. Céleste Launaz qu'appartient l'honneur de couper le traditionnel ruban permettant ainsi à M. G. Fournier, gérant actuel, de prendre possession des nouveaux locaux.

Le verre de l'amitié est généreusement offert aux participants, puis différentes personnalités citées précédemment félicitent les dirigeants de la Caisse locale pour leur initiative et leur transmettent leurs meilleurs vœux pour sa progression.

La direction de cette réalisation avait été confiée à M. J.-M. Zimmermann, architecte à Monthey. Constituant la commission de construction, les comités avaient délégué l'un de leurs membres M. Rodolphe Bressoud et le caissier, M. Georges Fournier. Leur expérience, leur compétence et leur volonté ont largement contribué à la célérité des travaux. Ils ont été aidés, par leur disponibilité en toute occasion, des autres membres des comités soit : MM. Robert Vannay, vice-président du comité de direction ; Joseph Bressoud, secrétaire ; Armand Fracheboud, président du conseil de surveillance et Guy Fracheboud, vice-président de cet organe.

Cette journée familiale magnifiquement réussie restera gravée dans la mémoire de tous les participants.



Rappelons pour terminer que la Caisse Raiffeisen de Vionnaz a été fondée en 1910, qu'elle est l'une des plus anciennes du pays et l'une des deux seules du Valais romand qui ont abonné tous leurs membres au «*Messenger Raiffeisen*». Elle compte aujourd'hui 146 sociétaires et présente un bilan de 5,5 millions de francs.

VOUVRY

La Caisse Raiffeisen inaugure ses nouveaux locaux !

Le 2 décembre a marqué la réalisation de ce rêve longtemps caressé par les organes responsables : être enfin chez soi. Toute la population ayant été invitée, de nombreux visiteurs, dès 9 heures, se succédèrent dans les nouveaux locaux. L'aménagement intérieur des quatre pièces a été judicieusement conçu par l'architecte Jean-Claude Vuadens, qui a su utiliser au

maximum toutes les possibilités de la place mise à sa disposition. Tout est sympathique, chaud, accueillant, on s'y sent à son aise. Technique, confort, sécurité s'allient très agréablement. La façade, à la teinte bien choisie, est ornée d'une magnifique enseigne, modèle du genre, et d'une inscription «*Raiffeisen*» du meilleur goût. La louange de chacun fut unanime, aucune fausse note...

A 11 heures, le Révérend curé de la paroisse procéda à la bénédiction rituelle. Après le tirage de la tombola gratuite, un excellent repas, servi au café-restaurant de la Porte-du-Scex, réunit une vingtaine d'invités. Au dessert, le président, M. Paul Pignat, qui fonctionna en qualité de major de table, traça en une courte rétrospective l'historique et les faits marquants de la Caisse locale qui fête son quarantième anniversaire. Les orateurs :

MM. Paul Puippe, délégué de Saint-Gall, Pierre Deslarzes, président de la fédération du Valais romand, Bernard Dupont, président de Vouvry, Jacques Raboud, délégué de Monthey qui s'exprima au nom des Caisses invitées, se sont plu à souligner les mérites des fondateurs, des responsables qui leur ont succédé et de tous ceux qui ont œuvré à la magnifique réalisation des seynants locaux. Le nouveau gérant, M. Joël Vuadens, mit un point final à la partie officielle en remerciant les organes dirigeants et la Centrale qui ont manifesté à son égard leur bienveillante compréhension et leur appui total. Journée très réussie dans une ambiance cordiale.

Notre Caisse, confortablement installée, peut envisager avec optimisme l'avenir et pourra ainsi toujours mieux encore «*Servir*».

Un Raiffeiseniste

Le blocage de l'effectif des fonctionnaires fédéraux

Depuis 1975, le nombre des postes de l'administration fédérale centrale (départements, chancellerie, tribunaux fédéraux) est limité à 33 248. Le Conseil fédéral a maintenu l'effectif réel à 32 775 ; il propose le maintien de ce chiffre pour 1979. Il faut ajouter que la Confédération occupe quelques milliers d'auxiliaires, aux services des-

quels elle a toujours recouru mais dont elle accroît légèrement le nombre pour compenser en partie le blocage de l'effectif des agents nommés.

Le Conseil national a confirmé ce blocage à l'occasion de l'examen du budget. Il s'est trouvé toutefois plusieurs parlementaires, socialistes et démocrates-chrétiens, pour en deman-

der la suppression, ou du moins l'assouplissement ; ils invoquaient soit la nécessité d'employer des chômeurs, soit l'insuffisance du personnel pour faire face au travail. M. Chevallaz n'a pas cédé. A ses yeux, non seulement la limitation n'a pas entraîné de catastrophes (bien que la situation soit tendue par endroits), mais elle a

contraint l'administration à faire un effort de rationalisation. On se félicite de la fermeté du magistrat.

Il reste que tôt ou tard — la loi qui institue le blocage ne prévoit pas son maintien au-delà de 1979 — il faudra examiner si cette mesure, prise pour des raisons financières, est encore tenable, c'est-à-dire si l'administration peut fonctionner sans accroc avec un effectif stable et des besognes en constante augmentation. Il y a sans doute encore des possibilités de rationalisation internes, mais peuvent-elles compenser le flux des tâches que la Confédération croit devoir assumer ?

Voici une liste de projets fédéraux, qui en sont à divers degrés de préparation :

- Article constitutionnel sur l'approvisionnement du pays ;
- « Programme d'impulsions » ;
- Loi sur l'aide subsidiaire aux régions dont l'économie est menacée ;
- Loi sur la protection de l'environnement ;
- Loi sur l'aménagement du territoire ;
- Article constitutionnel sur la « participation » ;
- Création de l'assurance accidents obligatoire pour tous les salariés ;
- Loi sur la prévoyance professionnelle ;
- Article constitutionnel sur la protection des consommateurs ;
- Surveillance des prix à titre permanent dans le cadre de la loi sur les cartels ;
- Ordonnance sur l'affichage obligatoire des prix de détail ;
- Obligation d'indiquer les composants des denrées alimentaires ;
- Loi sur l'harmonisation fiscale ;
- Article constitutionnel sur les chemins et les sentiers.

Si l'on estime que les 33 000 fonctionnaires fédéraux en place constituent une masse considérable et déjà difficilement gouvernable, il faut s'attaquer à la cause de la croissance administrative. C'est-à-dire tailler vigoureusement dans la liste ci-dessus ; et démanteler le régime des subventions qui oblige de nombreux fonctionnaires fédéraux à vérifier ce que des fonctionnaires cantonaux ont fait avant eux.

La condition du blocage de l'effectif des agents de la Confédération, c'est le blocage de l'activité des parle-

mentaires fédéraux. C'est évidemment difficile à obtenir des parlementaires eux-mêmes, à moins qu'on refuse d'augmenter les ressources fédérales.

Groupe Patronaux Vaudois

Saviez-vous...

...qu'une simple bougie de cire dégage une température s'élevant jusqu'à 800° Celsius ? Il y a donc intérêt à ce que les bougies soient placées à une distance suffisante de tout matériau combustible : rideaux, décorations, etc. De plus, il ne faut jamais laisser une bougie brûler sans la surveiller !

...que plus de 3000 incendies sont causés chaque année par des installations ou des appareils électriques défectueux ? Parmi ces derniers, la

palme revient aux radiateurs archaïques du temps de grand-mère... appareils qu'on déloge d'un coin du galetas aux premiers frimas et qu'on enclenche sans s'être assuré d'abord qu'ils sont encore en état de marche ! Demandez plutôt à un spécialiste de les contrôler et de leur faire subir au besoin une cure de rajeunissement. Puis ne placez pas le radiateur trop près des rideaux...

...qu'une cheminée encrassée par la suie non seulement empêche un bon tirage, mais qu'elle est aussi souvent la cause d'incendie ? Il vaut donc la peine de la faire ramoner de temps en temps. Le ramoneur — c'est bien connu — porte bonheur, ne serait-ce qu'en écartant de votre demeure la sinistre menace d'un incendie et de son cortège de misères !

Cipi

Autres temps, autres mœurs...

Le salarié des temps modernes en quête d'emploi et auquel l'interlocuteur patronal soumettrait une seule des conditions principales figurant dans le règlement ci-dessous ne manquerait pas de quitter les lieux de sa rencontre au sommet en secouant la tête, le cœur rempli d'une déferente et indicible commisération pour une personne manifestement en rupture d'équilibre... Ce texte est reproduit dans sa version originale, donc sans modification aucune (accents, majuscules...)

Règlement 1863-1872

Respect de Dieu, Propreté et Ponctualité sont les Règles d'une Maison bien Ordonnée.

Dès maintenant, le Personnel sera Présent de 6.00 Heures du Matin à 6.00 Heures du Soir. Le Dimanche est réservé au service Religieux. Chaque matin on dit La Prière dans le Bureau Principal.

Chacun est tenu de Faire des Heures Supplémentaires si la Direction le Juge Utile.

L'Employé le plus Ancien est Responsable de la Propreté des Locaux. Les plus Jeunes s'annoncent chez lui 40 Minutes avant la Prière, et sont également à sa Disposition en fin de Journée.

L'Habilleme nt doit Etre Simple. Le Personnel ne doit pas se vêtir de Couleurs Claires et doit porter des Bas Convenables. Il est interdit de porter des Caoutchoucs Et Manteaux dans les Bureaux, car le Personnel dispose d'un Fourneau. Exception en Cas de Mauvais Temps, Foulards et Chapeaux. On recommande en outre d'apporter Chaque Jour, pendant l'Hiver, Quatre Livres de Charbon.

Il est Interdit de parler pendant les Heures de Bureau. Un Employé qui fume des Cigares, prend des Boissons Alcooliques, fréquente les Salles de Billard ou Des Milieux Politiques est Suspect Quant à son Honneur, son Honnêteté et Sa Correction.

Il est Permis de prendre de la Nourriture entre 11.30 et 12.00 Heures. Toutefois, le Travail ne doit pas Etre Interrompu.

Envers la Clientèle, la Direction et les Représentants de la presse, l'Employé Témoignera Modestie et Respect.

Chaque Membre du Personnel a le Devoir de veiller au Maintien de sa Santé. En Cas de Maladie, le Salaire ne sera pas Versé.

On recommande à chacun de mettre une Bonne Partie de son Gain De Côté, Afin qu'en Cas d'Incapacité de Travail et dans sa Vieillesse, Il ne soit pas à Charge de la Collectivité.

Pour Terminer, Nous attirons votre Attention sur la Générosité de ce Nouveau Règlement. Nous en attendons une Augmentation Considérable du Travail.

MERCI PATRON

Règlement extrait de « Crédit Mutuel-Information », Bulletin intérieur de la Fédération de Maine-Anjou et Basse-Normandie..

-pp-